



RAPPORT ANNUEL 2018



LES PRODUCTEURS DE
POMMES DU QUÉBEC

137 M \$

ventes en 2018 pour les pommes
dans les supermarchés du Québec

51 %

parts de marchés pour les quatre
principales variétés dans les
supermarchés du Québec
(en volume)

4 673 432

minots récoltés au total

2 070 801

minots de pommes fraîches
récoltées

1 814 915

minots de pommes à jus opalescent
et à sauce

PORTRAIT DE LA RÉCOLTE 2017-2018

747 161

minots de pommes à jus standard

40 555

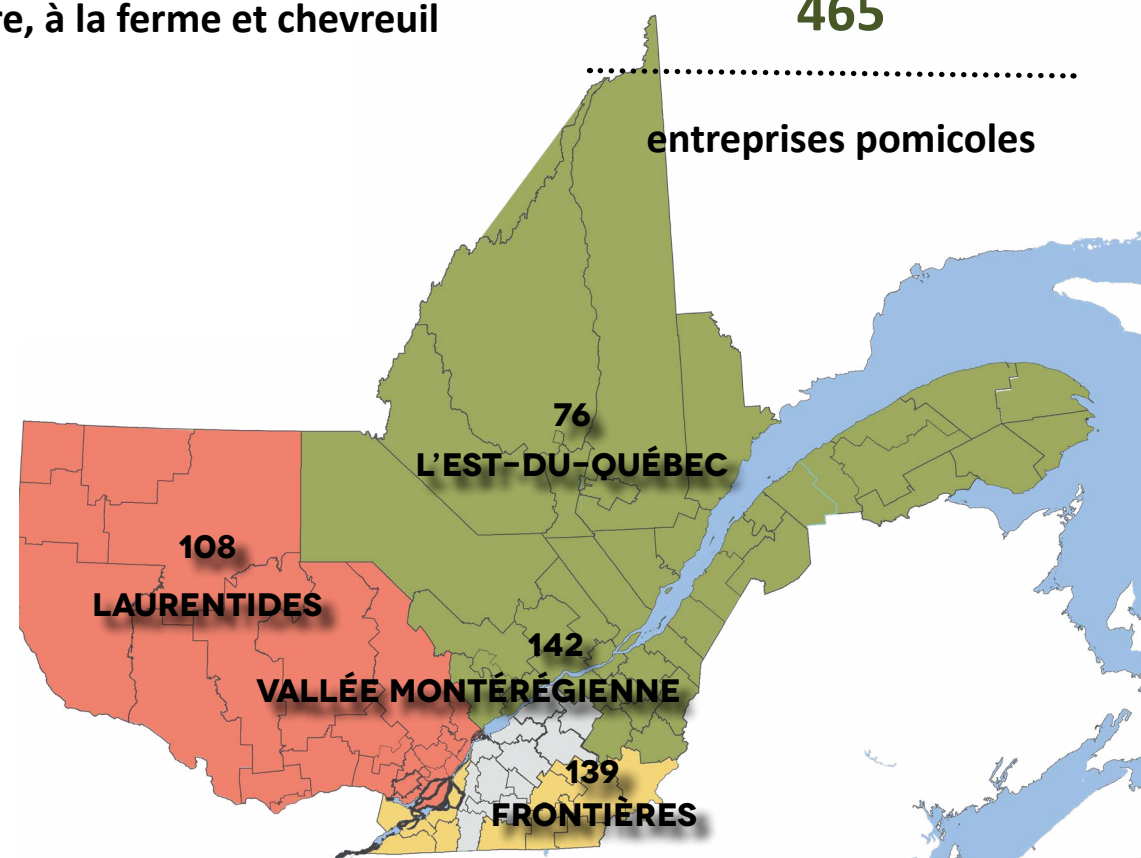
minots de pommes transformées
cidre, à la ferme et chevreuil

377 669 \$

investis dans la
promotion*

465

entreprises pomicoles



Sources: Base de données des PPQ (incluant les variétés hâtives) et revue des marchés Nielsen
*125 000 \$ provient de l'AE PQ

TABLE DES MATIÈRES

Mot de la présidente	2
Mot du directeur général	3
Conseil d'administration	4
Employés des Producteurs de pommes du Québec	4
Activités de mise en marché	7
Faits saillants	8
Règlement de mise en marché	16
Convention de mise en marché	17
Campagne de promotion Pommes Qualité Québec	21
Activités générales	25
Planification stratégique de la filière pomicole québécoise	26
Sécurité du revenu	27
Implication au niveau canadien	29
Programme de modernisation des vergers de pommiers au Québec	30
Protection de la santé et environnement	32
Production fruitière intégrée (PFI)	33
Salubrité à la ferme	33
Recherche et développement	34
Main d'œuvre	36
Activités de représentation	37
Information et communication	37
Suivi des résolutions	38
Syndicats régionaux 2018-2019	42



MOT DE LA PRÉSIDENTE

La pomiculture québécoise doit également se concentrer sur un autre enjeu de taille : la capacité concurrentielle du secteur. C'est pourquoi Les Producteurs de pommes du Québec ont demandé au MAPAQ la mise en place et le maintien du Programme de modernisation des vergers de pommiers au Québec. C'est maintenant à nous, les producteurs de pommes, d'utiliser cette aide pour améliorer la productivité de nos vergers.

Augmentation des contributions

Lors des assemblées dans les régions, les PPQ vous ont présenté le projet d'augmentation des contributions. Cette augmentation de 0,02 \$ du minot de pommes fraîches et transformées est la première depuis 10 ans. Cela fait quelques années que les PPQ ont des finances à l'équilibre ou légèrement déficitaires, le solde de fonds ayant été graduellement utilisé pour combler le manque à gagner. Plusieurs m'ont demandé lors des assemblées, s'il était possible de couper ailleurs. Il est important de noter dans un premier temps que les efforts de rationalisation se sont maintenus à travers les années. Le conseil d'administration, le comité finances et la direction générale des PPQ ont fait l'analyse des différentes possibilités et le montant à combler est trop élevé. Le but est de ne pas être déficitaire et surtout de s'assurer que les services offerts aux producteurs soient maintenus et que nos outils collectifs soient conservés.

Il faut prendre en considération la complexification des dossiers qui nécessitent des ressources spécialisées et plus de temps consacré à l'analyse et la réalisation des tâches. Ceci n'est pas spécifique aux PPQ. Par exemple, si nous pensons au dossier de la réévaluation des pesticides, le Conseil canadien de l'horticulture a dû engager cette année une nouvelle ressource pour faire les suivis et interventions nécessaires. À l'interne, nous devons mettre également plus d'énergie pour ce dossier, ainsi que pour plusieurs autres comme la sécurité du revenu, les exemptions ministérielles, la gestion des contributions, l'information sur les marchés et les inventaires de pommes.

Également, les volumes de la récolte 2017 présente une baisse de plus d'un million de minots. Ceci représente une diminution de 18 % des volumes par rapport à la

moyenne des dix dernières années. Ainsi, les contributions perçues se sont avérées inférieures à celles budgétées, participant ainsi à plus de 86 % du déficit de l'organisation pour son exercice au 30 septembre 2018.

Par ailleurs, l'augmentation de la contribution minimum a pour objectif d'atteindre une meilleure équité entre tous les producteurs. Il existe actuellement un trop grand écart de contribution selon les types de vergers.

Activités de mobilisation

Toujours dans le même ordre d'idée, j'ai eu à participer cette année à plusieurs activités de mobilisation et représentations afin de défendre l'agriculture et les produits d'ici. J'ai endossé le slogan « J'appuie mon agriculture, j'appuie ma forêt » de l'UPA en marge des élections provinciales. Il était primordial que les différentes productions parlent d'une seule voix afin de faire connaître les enjeux aux partis politiques. De plus en novembre dernier, j'ai participé à la Grande Marche citoyenne organisée par l'UPA ayant pour titre « Garde-manger en danger ». Près de 5000 producteurs et citoyens se sont mobilisés ce jour-là pour appuyer l'agriculture d'ici. L'Union souhaitait sensibiliser l'État et les consommateurs à l'importance de protéger notre agriculture, mais également la nécessité qu'il y ait une réciprocité des normes. Le cas de la pomme a été pris en exemple, car les pommes importées n'ont pas les mêmes normes de qualité et surtout n'ont pas les mêmes restrictions au niveau des pesticides pouvant être utilisés.

Pour terminer, je tiens à remercier les administrateurs, les membres des différents comités et l'équipe de la permanence pour leur engagement et leur rigueur. La qualité du travail des PPQ a même été souligné par la Régie des marchés agricoles du Québec dans son évaluation périodique.

Votre présidente,


Stéphanie Levasseur

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport d'activités 2018 du Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec qui fête ses 40 ans d'actions collectives dans la mise en marché. Il dresse un portrait de l'ampleur et l'étendue des travaux réalisés tout au long de la dernière saison. Nous constatons que les élus et permanents des PPQ doivent mettre encore plus d'énergie pour faire valoir le bien-fondé de leurs demandes.

En 2016, le choix imposé par La Financière agricole du Québec entre l'ASRA et les programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus a suscité beaucoup de réactions. En 2017-2018, nous avons poursuivi nos représentations auprès du ministre de l'Agriculture, M. Laurent Lessard, afin de trouver une alternative favorable au secteur pour diminuer l'impact de l'arrimage des Agris sur notre programme de sécurité du revenu. Malheureusement, ce dossier n'a pas été réglé avant les élections. Vu l'inefficacité du programme en place, nous avons demandé une rencontre avec le nouveau ministre de l'Agriculture, M. André Lamontagne. Celui-ci a demandé aux PPQ de rencontrer les hauts dirigeants de La Financière afin de s'assurer d'une compréhension commune du dossier. L'état des négociations sera résumé au cours de l'AGA.

Lors de la dernière assemblée, nous vous avons présenté le nouveau plan stratégique de la filière pomicole. La Table filière a identifié les actions à entreprendre pour la saison de commercialisation 2018-2019 qui se retrouvent dans le rapport d'activités. En 2017-2018, à la suite d'un appel d'offre, nous avons décidé conjointement avec l'AEPQ de changer d'agence de publicité. Malheureusement, le choix des chaînes spécialisées à la suite d'une recommandation de la firme MP1, ne nous a pas permis d'obtenir autant de visibilité que les années précédentes. La stratégie média a donc été modifiée pour accéder à plus de visibilité grâce à la télévision plus traditionnelle, comme Radio-Canada, pour la saison de commercialisation 2018-2019. Il est de notre devoir de s'assurer que notre marque de commerce Pommes Qualité Québec évolue auprès des consommateurs avec les tendances de consommation afin de conserver nos parts de marché.

Le Programme de modernisation des vergers de pommiers au Québec est un outil essentiel afin de s'adapter au marché. Le ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a annoncé, en juin 2017, le renouvellement du programme jusqu'au 31 mars 2021. Nous avons demandé des modifications au programme dans l'orientation de la résolution adoptée lors de la dernière assemblée générale annuelle. La sous-ministre adjointe au MAPAQ, M^{me} Hélène Doddridge, nous avisait que nous serions consultés à l'automne 2018 pour échanger sur les irritants administratifs du programme et sur les ajouts des mesures d'adaptation permettant d'accélérer l'innovation et la mécanisation des entreprises.

Le travail de représentation, en collaboration avec l'UPA et les autres secteurs horticoles, concernant le dossier de la main-d'œuvre étrangère s'est poursuivi tout au long de la dernière année. L'été dernier, nous avons participé aux consultations qu'Emploi et Développement Social Canada (EDSC) a organisé sur l'examen du secteur de l'agriculture primaire. Nous avons exposé les revendications pour le secteur agricole pour obtenir plus de flexibilité dans l'émission des permis de travail. Les travailleurs étrangers temporaires (TET) qui arrivent au Canada devraient avoir tous les permis de travail nécessaires si ceux-ci doivent travailler dans plusieurs fermes et quant à la délivrance des permis, elle devrait être faite à l'intérieur de quatre semaines.

Le rapport annuel est un aperçu des efforts fournis par les élus, sous la présidence de M^{me} Stéphanie Levasseur, ainsi que les employés des PPQ au cours de la dernière année. Je tiens à remercier M^{me} Diane Parenteau, une collaboratrice de plus de 24 ans au service des PPQ qui a pris sa retraite le 3 janvier 2019, pour son dévouement, son efficacité et son professionnalisme. Dans tous les dossiers traités, j'aimerais souligner l'apport exceptionnel de toute l'équipe des permanents et des producteurs. C'est grâce à la détermination, au dynamisme et à l'expertise de tous que nous avons réussi à livrer ces dossiers pour le bienfait de notre industrie.



Merci et bonne délibération.

Le directeur général,



Daniel Ruel, agronome



CONSEIL D'ADMINISTRATION 2018

Le conseil d'administration dans l'ordre habituel :

- François Turcotte**
Québec
membre de l'exécutif
- Mario Bourdeau**
Les Frontières
vice-président
membre de l'exécutif
- Éric Rochon**
Laurentides
membre de l'exécutif
- Charles Choquette**
Vallée Montérégienne
- Alexandre Simard**
Laurentides
- Sébastien Morissette**
Vallée Montérégienne
membre de l'exécutif
- Stéphanie Levasseur**
présidente
membre de l'exécutif
- François Blouin**
Québec

Absent de la photo :
Richard Morin
Les Frontières

Nombre de rencontres
Conseil d'administration : 6
Conseil exécutif : 8

Les employés dans l'ordre habituel :

- Catherine Kouznetzoff**
Technicienne administrative
- Daniel Ruel**
Directeur général
- Geneviève Périgny**
Agente de communication
- Jennifer Gagné**
Agente de recherche et
d'information
- Caroline Gosselin**
Commis à l'administration
- Diane Parenteau**
Secrétaire de direction
- Mélanie Noël**
Directrice générale adjointe
- Yvan St-Laurent**
Inspecteur-vérificateur



LES EMPLOYÉS DES PPQ



COMPTABILITÉ

La comptabilité dans l'ordre habituel :

- Nathalie Morin**
Chef Comptable
- Michèle Lachapelle**
Commis à l'administration
- Paula Mazabel**
Assistante comptable

Les membres des comités internes et externes

Comités internes

- Comité de gestion (N^{bre} : 8)**
Stéphanie Levasseur (P)
Mario Bourdeau
Sébastien Morissette
Éric Rochon
François Turcotte (S)
- Comité du coût de production & sécurité du revenu (N^{bre} : 9)**
Sylvain Caouette (P)
Paul-Martin Roy
Éric St-Denis
Stéphanie Levasseur
Sébastien Morissette
- Comité finances (N^{bre} : 1)**
Mario Bourdeau (P)
Stéphanie Levasseur
Sébastien Morissette
Éric Rochon
François Turcotte
- Comité prix de la pomme de l'état frais (N^{bre} : 15)**
Mario Bourdeau (P)
François Turcotte
Sébastien Morissette
Éric Rochon
Stéphanie Levasseur (S)
- Comité prix de la pomme de transformation (N^{bre} : 5)**
François Blouin (P)
Éric Rochon (P)
Paul-Martin Roy
François Turcotte
Richard Morin
Mario Bourdeau (S)
- Comité de recherche (N^{bre} : 1)**
François Blouin (P)
Alexandre Simard
Monique Audette
Marc-André Trottier

Comités externes

- Comité de coordination ASRA et table de travail sur la sécurité du revenu (N^{bre} : 7)**
Sylvain Caouette
Mélanie Noël
Daniel Ruel (S)
- Table filière (N^{bre} : 5)**
Stéphanie Levasseur (P)
François Blouin
Sébastien Morissette (S)
Mélanie Noël
Daniel Ruel
- Comité national (N^{bre} : 21)**
Stéphanie Levasseur
Mélanie Noël
- Réseau d'essai (RECUPOM) (N^{bre} : 4)**
François Blouin
Alexandre Simard (S)
Mélanie Noël
- Groupe d'experts en protection du pommier (N^{bre} : 3)**
François Blouin
Mélanie Noël
Jennifer Gagné (S)
- Conseil général et Comités UPA**
(voir liste des activités de représentation)
Stéphanie Levasseur
Mario Bourdeau (S)
- Table horticole de l'UPA (N^{bre} : 6)**
Stéphanie Levasseur
Daniel Ruel
Mario Bourdeau (S)
Mélanie Noël

Légende :
N^{bre} : Nombre de rencontres
P : Président
S : Substitut

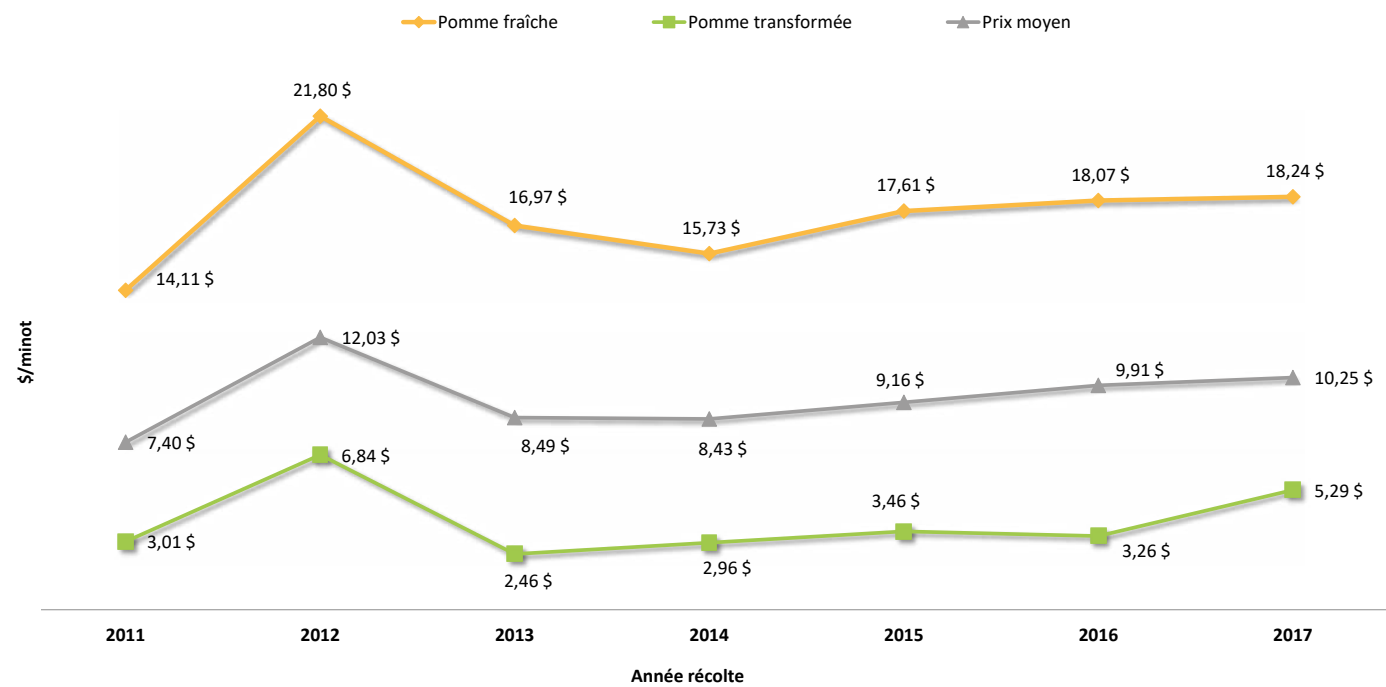


LES ACTIVITÉS DE MISE EN MARCHÉ

FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE DE COMMERCIALISATION 2017-2018

Cette section résume la dernière année de commercialisation. Les différentes données recueillies tout au long de cette année de récolte permettent de faire un bilan et de discerner les principaux enjeux de l'industrie. Vous trouverez des faits saillants pour chacun des graphiques.

Graphique 1. Prix moyens payés aux producteurs entre les années 2011 à 2017 pour la pomme fraîche, la pomme transformée ainsi que le prix moyen obtenu.



Source : Base de données des PPQ

Pomme fraîche

18,24 \$/minot

prix moyen obtenu pour la pomme fraîche en 2017-2018

15,62 \$/minot

prix moyen obtenu pour la pomme fraîche - moyenne 10 ans

+ 17 %

par rapport à la moyenne 10 ans

Pomme transformée

5,29 \$/minot

prix moyen obtenu pour la pomme transformée en 2017-2018

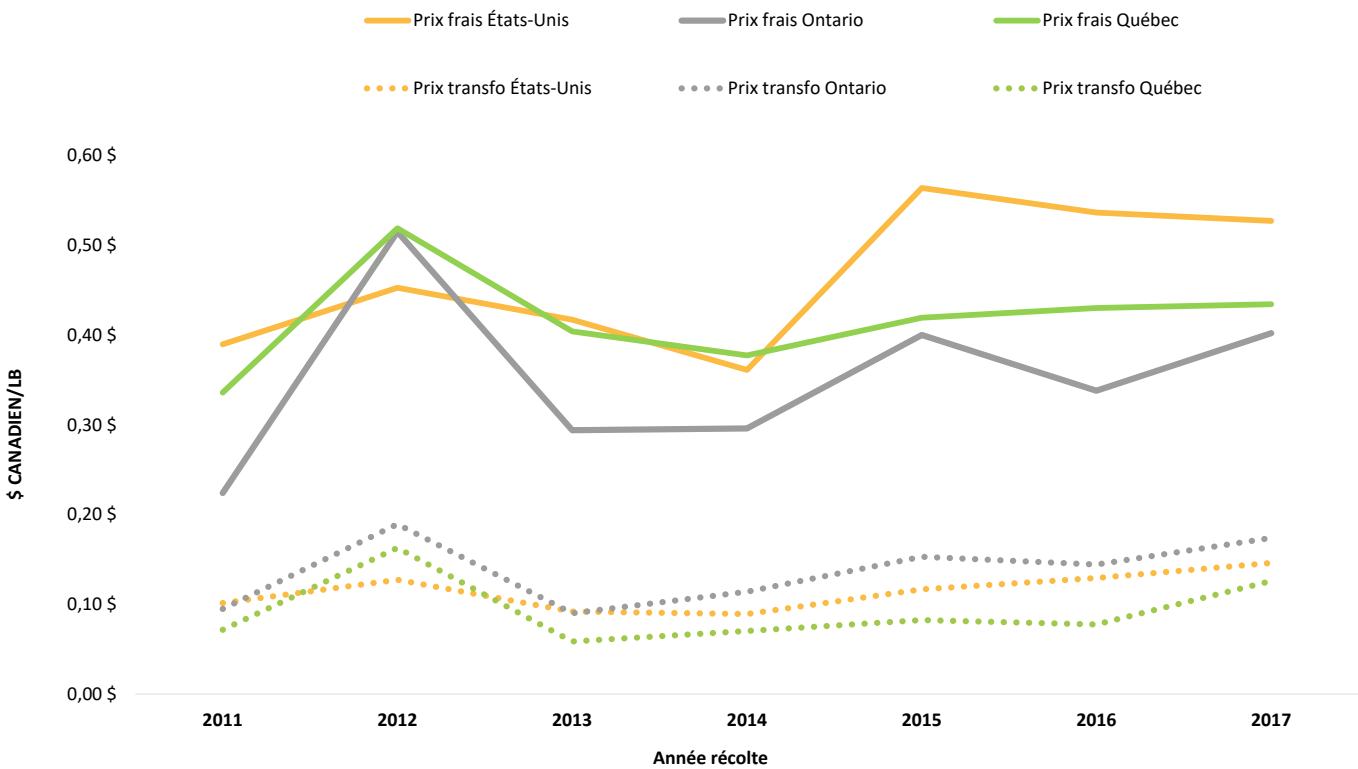
3,44 \$/minot

prix moyen obtenu pour la pomme transformée - moyenne 10 ans

+ 54 %

par rapport à la moyenne 10 ans

Graphique 2. Prix payés aux producteurs pour la pomme par état, province, pour les années récolte 2011 à 2017².



Pomme fraîche

0,53 \$/lb

prix moyen obtenu pour la pomme fraîche aux É.-U. en 2017-2018

0,43 \$/lb

prix moyen obtenu pour la pomme fraîche au Québec en 2017-2018

- 41 %

par rapport aux É.-U. (0,24 \$/lb par rapport à 0,42 \$/lb)

Prix moyen au Québec³

0,40 \$/lb

prix moyen obtenu pour la pomme fraîche en Ontario en 2017-2018

+ 18 %

par rapport à 2016-2017 pour l'Ontario

Pomme transformée

0,15 \$/lb

prix moyen obtenu pour la pomme transformée aux É.-U. en 2017-2018

0,17 \$/lb

prix moyen obtenu pour la pomme transformée en Ontario en 2017-2018

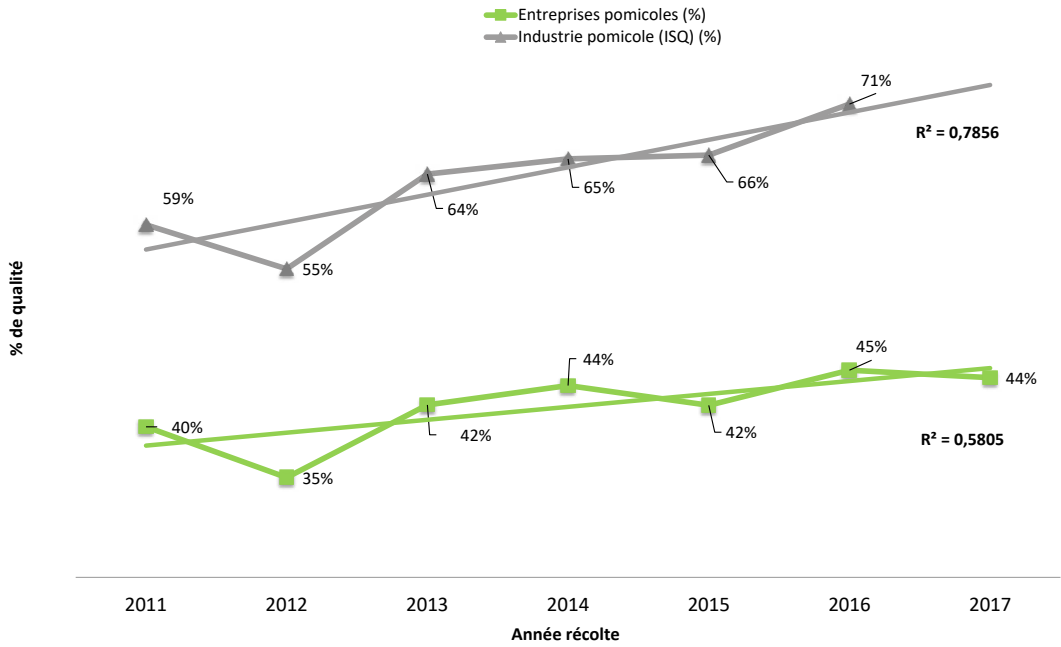
0,13 \$/lb

prix moyen obtenu pour la pomme transformée au Québec en 2017-2018

2. Les prix payés aux producteurs du Québec proviennent de la base de données des PPQ et tiennent compte de l'ensemble des transactions entre les producteurs du Québec et les agents autorisés. Par contre, en Ontario et aux États-Unis, les prix payés aux producteurs sont déterminés grâce à des sondages. En Ontario, ceux-ci sont effectués auprès d'emballeurs de pommes et sont publiés dans le Rapport annuel de l'Ontario Apple Growers (OAG).

3. Il existe des différences importantes dans l'industrie pomicole du Québec par rapport aux États-Unis expliquant cette grande différence entre les prix moyens (niveau de fermeté des variétés produites, critères de qualité, conditions climatiques, etc.).

Graphique 3. Pourcentage de qualité des pommes de variétés tardives produites par les entreprises pomicoles entre 2011 et 2017.

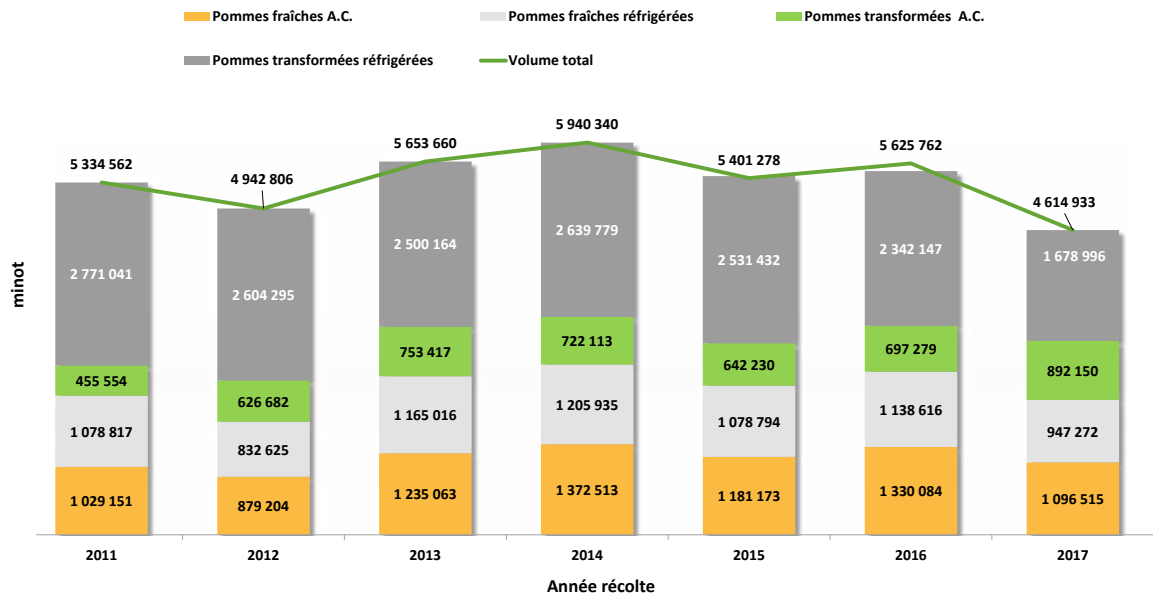


Sources : Base de données des PPQ et l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).
Les données de l'ISQ incluent les pommes hâtives et font référence à la qualité des pommes avant classement.

Qualité

- 44 % des pommes récoltées ont été commercialisées sur le marché frais
- 2 % par rapport à 2016-2017
- + 13 % par rapport à la moyenne 10 ans

Graphique 4. Volumes de pommes tardives mises en marché à la récolte ou réfrigérées et en atmosphère contrôlée entre les années 2011 et 2017, excluant les ventes directes aux consommateurs.



Volume total

- 4 614 933 minots de pommes tardives mis en marché en 2017-2018
- 5 635 780 minots de pommes tardives mis en marché - moyenne 10 ans
- 18 % par rapport à la moyenne 10 ans

Pomme fraîche

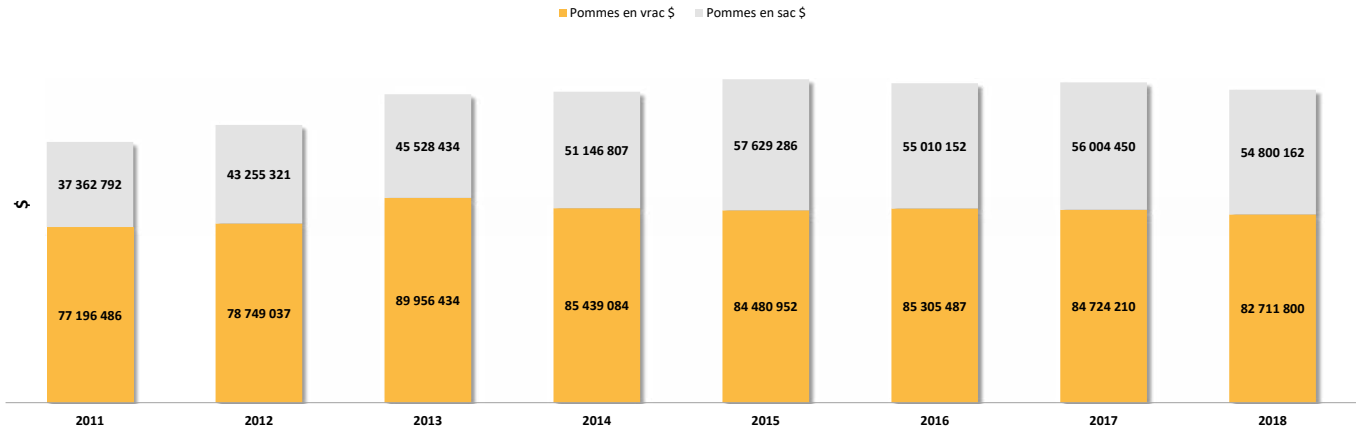
- 17 % par rapport à 2016-2017 pour la pomme fraîche réfrigérée
- 18 % par rapport à 2016 pour la pomme fraîche entreposée en A.C.

Depuis 2001, les PPQ font l'acquisition de données sur les ventes de pommes dans le réseau des bannières supermarchés du Québec. Les résultats de chacune des années ont été comptabilisés d'octobre à novembre. L'analyse des données pour cette période permet de tracer plusieurs constats.

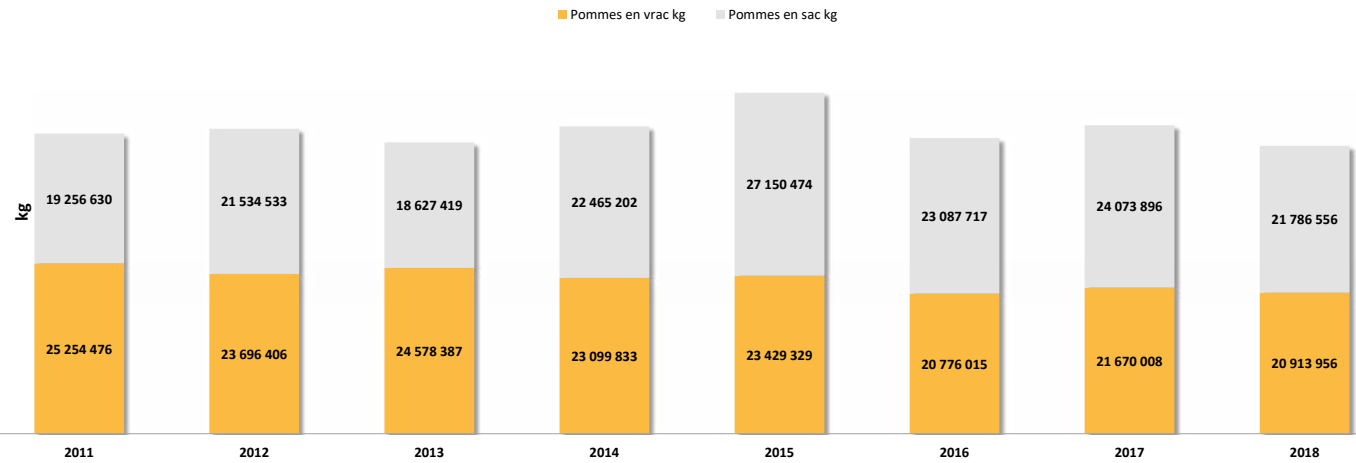
Ventes en \$

- 137 511 962 \$ vente totale de pommes en 2018
- 4 673 905 \$ vente de pommes biologiques en 2018
- + 300 % de ventes de pommes en sac entre 2001 et 2018
- + 49 % de ventes de pommes en vrac entre 2001 et 2018

Graphique 5. Ventes de pommes en sac et en vrac dans les bannières supermarchés du Québec⁴.



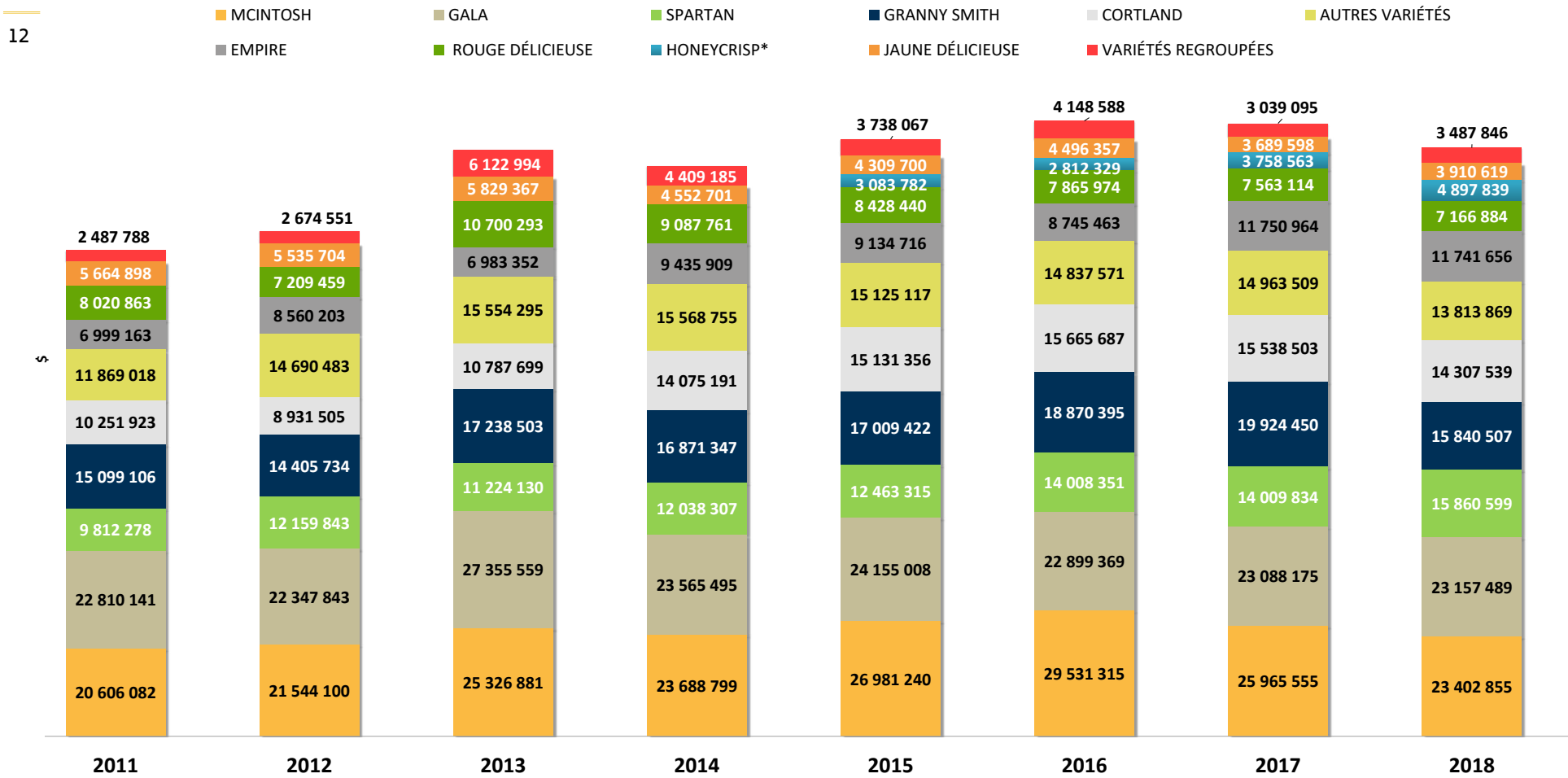
Graphique 6. Ventes de pommes en sac et en vrac dans les bannières supermarchés du Québec⁵.



Source : Base de données des PPQ

Source : Revue de marché Nielsen, réseau bannières supermarchés du Québec.
4 et 5. 52 semaines se terminent fin octobre/début novembre de chaque année.

Graphique 7. Ventes de pommes par variété dans les bannières supermarchés du Québec pour les années 2011 à 2017⁶.



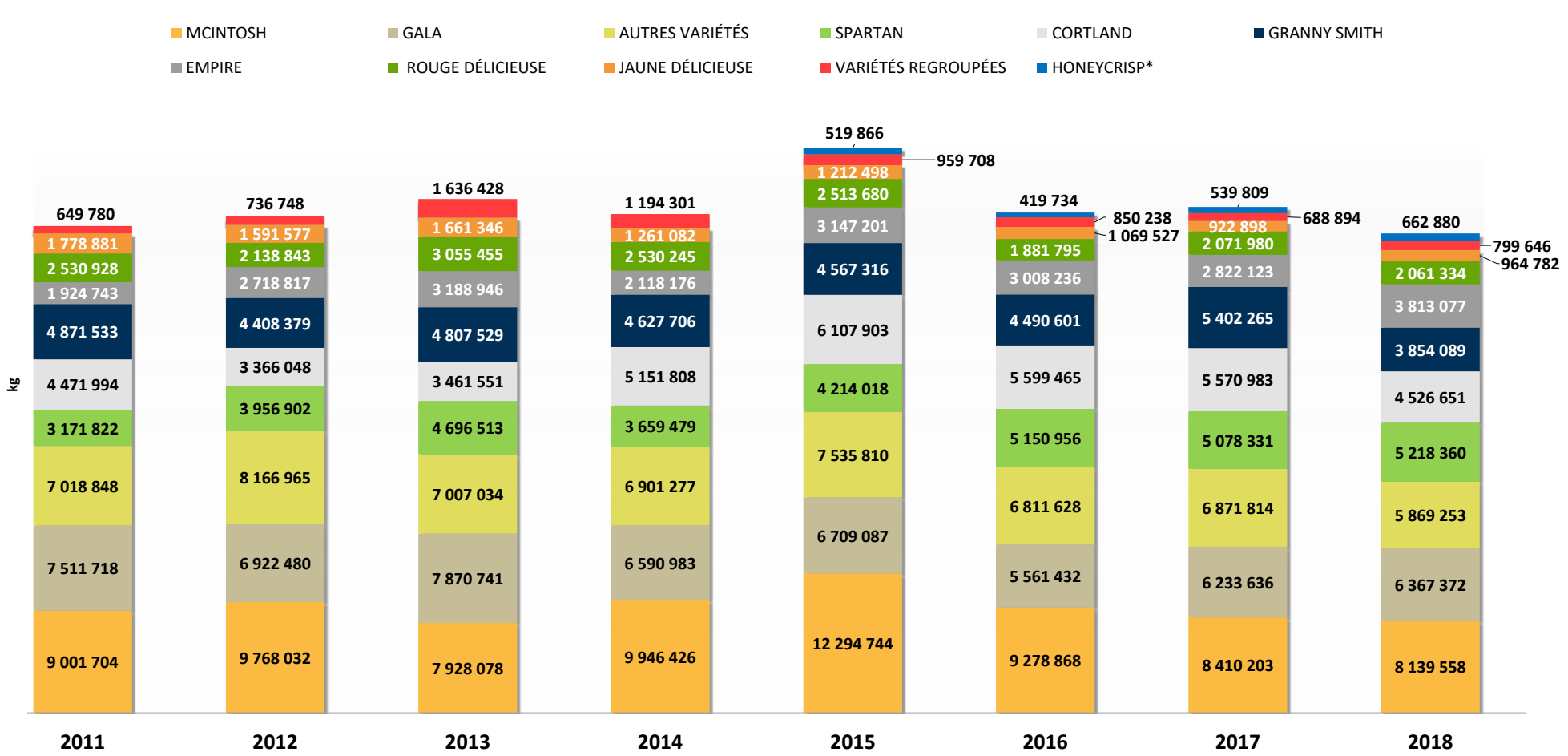
*Cette variété a été retirée de la catégorie AUTRES VARIÉTÉS en 2015.
La catégorie VARIÉTÉS REGROUPÉES comprend : Pink Lady, Ambrosia, Fuji, Jazz, Idared, Braeburn, Crispin/Mutsu, Gravenstein et pomme jaune.
Source : Revue de marché Nielsen, réseau bannières supermarchés du Québec.

 **Ventes en \$**

+ 206 %	+ 13 %	- 10 %
des ventes d'Ambrosia par rapport à 2017 (incluse dans VARIÉTÉS REGROUPÉES)	des ventes de Spartan par rapport à 2017	des ventes de McIntosh par rapport à la moyenne 5 ans

6. 52 semaines se terminent fin octobre/début novembre de chaque année.

Graphique 8. Ventes de pommes par variété dans les bannières supermarchés du Québec pour les années 2011 à 2018⁷.



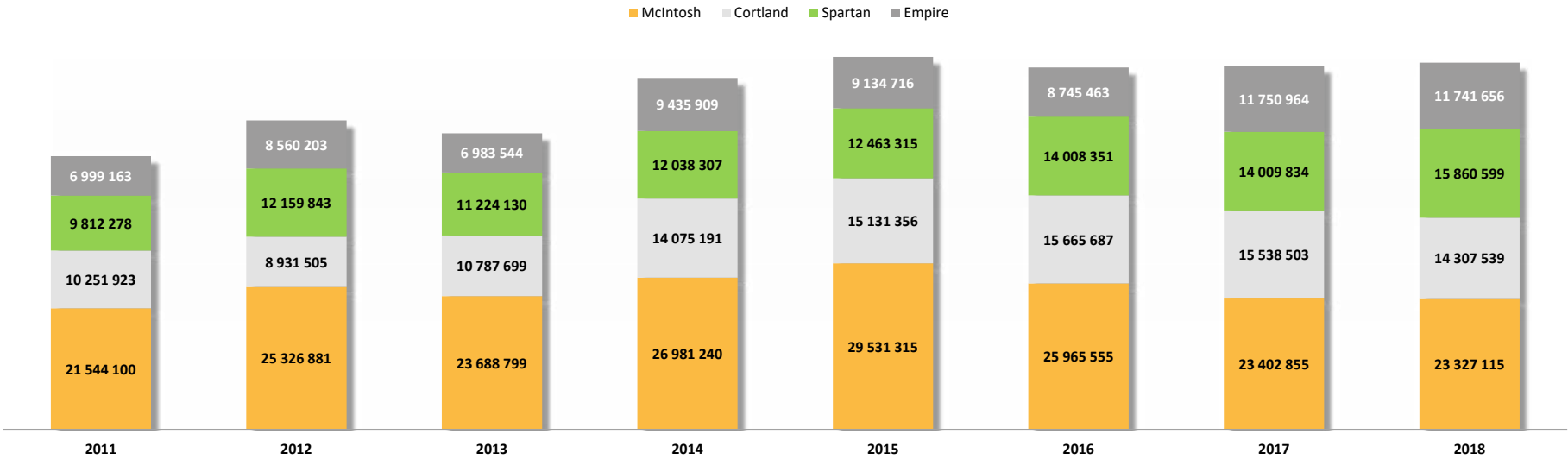
*Cette variété a été retirée de la catégorie AUTRES VARIÉTÉS en 2015.
La catégorie VARIÉTÉS REGROUPÉES comprend : Pink Lady, Ambrosia, Fuji, Jazz, Idared, Braeburn, Crispin/Mutsu, Gravenstein et pomme jaune.
Source : Revue de marché Nielsen, réseau bannières supermarchés du Québec.

 **Ventes en kg**

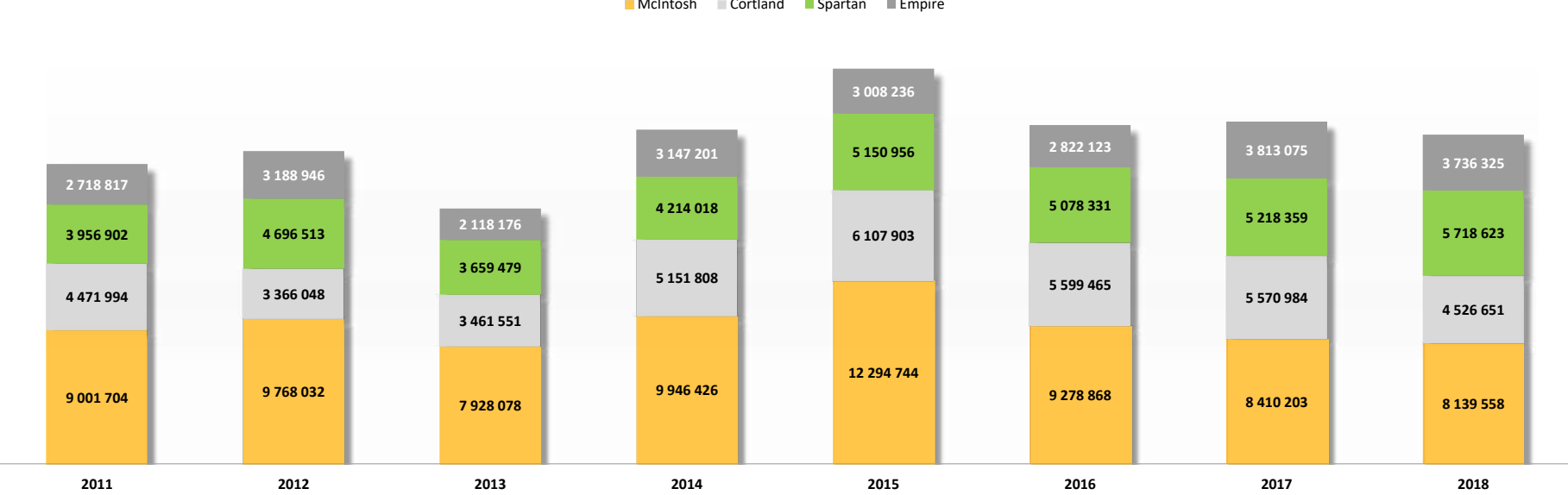
+ 233 %	+ 10 %	- 15 %
du volume vendu pour l'Ambrosia par rapport à 2017 (incluse dans VARIÉTÉS REGROUPÉES)	du volume vendu pour la Spartan par rapport à 2017	des ventes de McIntosh par rapport à la moyenne 5 ans

7. 52 semaines se terminent fin octobre/début novembre de chaque année.

Graphique 9. Ventes de pommes pour les 4 principales variétés produites au Québec dans les bannières supermarchés du Québec⁸.



Graphique 10. Ventes de pommes pour les 4 principales variétés produites au Québec dans les bannières supermarchés du Québec⁹.



Ventes en \$

63 236 909 \$

47 %

ventes des quatre principales variétés pour 2018



Ventes en kg

22 121 156 kg

51 %

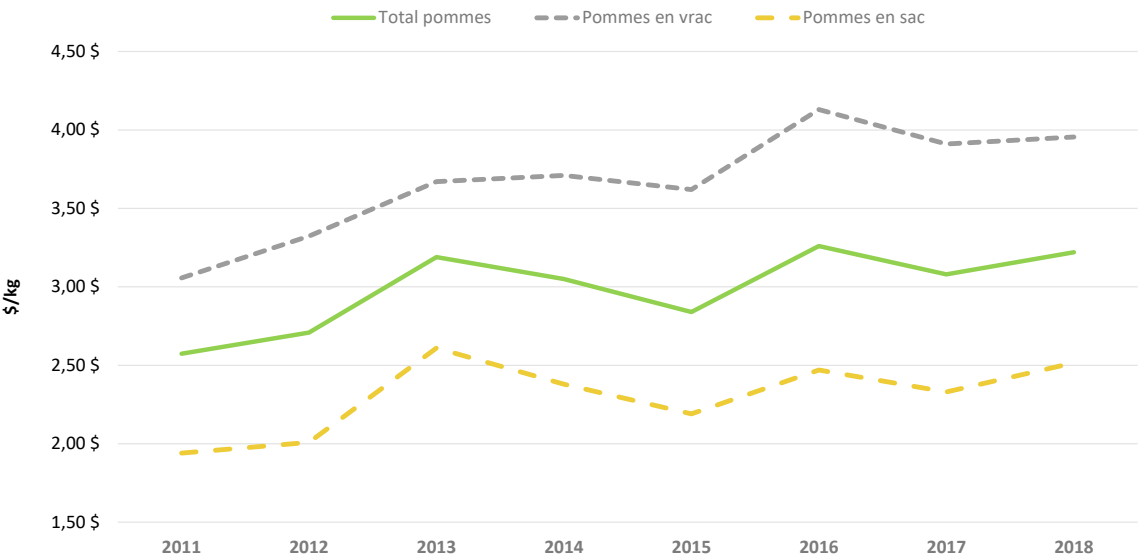
volume des quatre principales variétés vendues en 2018

proportion des quatre principales variétés vendues en 2018

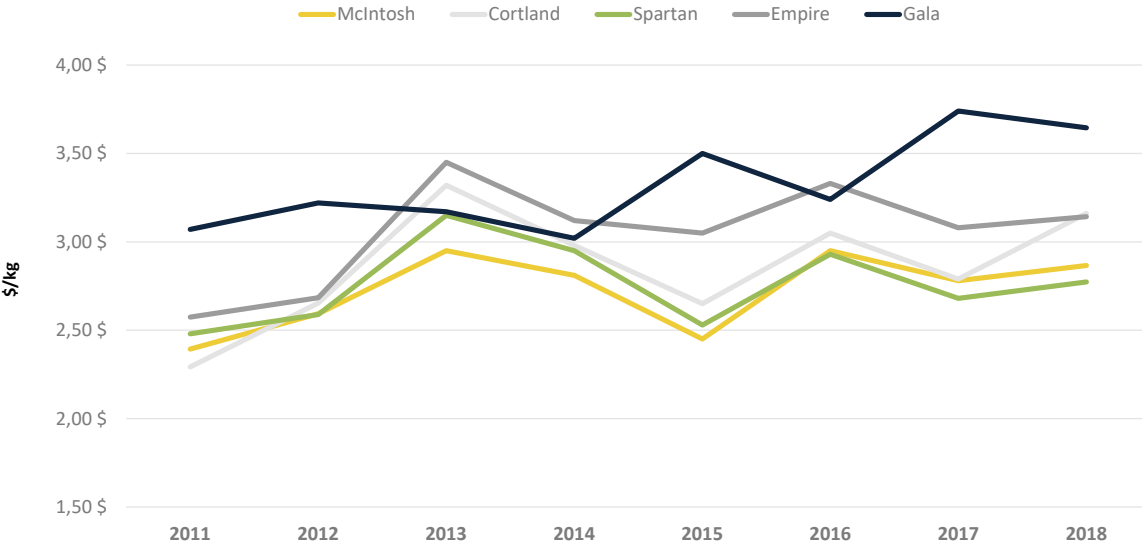
Source : Revue de marché Nielsen, réseau bannières supermarchés du Québec.

8 et 9. 52 semaines se terminent fin octobre/début novembre de chaque année.

Graphique 11. Prix moyen des pommes dans les bannières supermarchés du Québec¹⁰.



Graphique 12. Prix moyen de certaines variétés de pommes dans les bannières supermarchés du Québec¹¹.



Source : Revue de marché Nielsen, réseau bannières supermarchés du Québec.

10 et 11. 52 semaines se terminant fin octobre début novembre de chaque année.



Ventes en \$

3,18 \$/kg

+ 5 %

prix moyen des pommes conventionnelles

prix moyen des pommes en 2018 par rapport à 2017

4,99 \$/kg

- 12 %

prix moyen des pommes biologiques

prix des par rapport à 2017



Ventes en kg

2,87 \$/kg

7,39 \$/kg

prix moyen le plus faible, soit pour la McIntosh

prix moyen le plus haut, soit pour l'Honeycrisp

+ 13 %

du prix moyen de la Cortland par rapport à 2017

RÈGLEMENT DE MISE EN MARCHÉ

Le Règlement de mise en marché des pommes du Québec prévoit que les frais fixés à 0,25 \$/minot pour les pommes tardives à l'état frais servent en premier lieu à rembourser les producteurs par un complément de prix pour ceux ayant participé (suite à une décision du conseil d'administration des PPQ par l'entremise de leur agent autorisé) à une opportunité d'affaires ou à une promotion ciblée. Pour que les producteurs bénéficient de cette compensation monétaire, les agents autorisés doivent remplir une annexe H qui permet de déterminer, selon un calcul établi, le prix d'achat moyen pour comptabiliser les sommes auxquelles ils ont droit.

Cependant, ce mécanisme a ses limites lorsque celui-ci doit assumer une baisse de prix sur une longue période de temps, comme nous l'avons vécue lors de six saisons de commercialisation : 2007-2008, 2009-2010, 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 et 2017-2018. Pour l'année de commercialisation 2017-2018, les PPQ émettront dans les prochaines semaines, un complément de prix aux producteurs pour un montant de 452 725 \$ (tableau 1).

Contributions au Plan conjoint
Les PPQ poursuivent leurs efforts concernant la collecte des contributions pour obtenir un règlement équitable envers tous les producteurs (tableau 2).

Tableau 1. Utilisation des frais de mise en marché liés à l'administration et à l'opération du programme de gestion des inventaires.

Année de commercialisation	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018*
Complément de prix	238 206 \$	0	482 479 \$	526 009 \$	499 098 \$	313 630 \$	452 725 \$
Nombre de producteurs	146	0	190	178	132	130	125
Redistribution	227 877 \$	376 099 \$	0	0	0	189 822 \$	0
Nombre de producteurs	265	251	0	0	0	246	0
Frais de gestion	52 094 \$	42 119 \$	56 383 \$	63 883 \$	54 734 \$	60 376 \$	49 609 \$
Total du fonds	518 177 \$	418 218 \$	538 862 \$	589 892 \$	553 832 \$	563 828 \$	521 332 \$

* Montants préliminaires au 11 janvier 2019.
Source: PPQ

Tableau 2. Collecte des contributions perçues pour les saisons de commercialisation 2011-2012 à 2017-2018.

Année de commercialisation	Pourcentage perçu du potentiel des contributions
2011-2012	98,1 %
2012-2013	94,3 %
2013-2014	97,2 %
2014-2015	98,6 %
2015-2016	97,7 %
2016-2017	96,1 %
2017-2018	85,5 % (estimé*)

*En date du 17 décembre 2018. Étant donné que l'évaluation de l'Institut de la statistique du Québec n'est pas encore disponible, ce pourcentage n'est qu'une estimation des contributions perçues. Elle devrait être disponible dans les prochaines semaines. Les contributions pour les ventes directes ne sont pas encore facturées.
Source: PPQ et ISQ.

Entente avec Les Producteurs de cidre du Québec

Les PPQ ont décidé de supporter financièrement le développement des Producteurs de cidre du Québec. En reconnaissant que cette association a l'expertise pour poursuivre son travail de développement de créneau du marché, les PPQ s'assurent que la valeur ajoutée du produit revienne aux cidriculteurs.

À cet égard, depuis l'année de commercialisation 2013-2014, tout producteur de cidre doit payer les contributions de 0,17 \$ par minot de pommes produites pour la transformation prévue aux articles 1 et 2 du Règlement sur les contributions des producteurs de pommes du Québec. Les PPQ remettent 85 % des contributions en provenance des cidriculteurs.

En somme, cette entente a pour but de supporter les actions suivantes :

- Mettre en œuvre le Plan stratégique de développement des producteurs de cidre du Québec;
- Positionner les pommes du Québec et, plus particulièrement, les cidres et développer les marchés;
- Développer et maintenir l'image de qualité de la pomme du Québec et, plus particulièrement, des cidres;
- Développer les relations avec les PPQ.

CONVENTION DE MISE EN MARCHÉ

Association des emballeurs de pommes du Québec (AEPQ)¹²

Pour une dixième année consécutive, nous avons poursuivi notre travail en partenariat avec l'AEPQ. Voici les réalisations et modifications à la Convention de mise en marché pour l'année de commercialisation 2017-2018 :

- Maintien de l'enveloppe budgétaire de la campagne promotionnelle destinée aux consommateurs pour la saison de commercialisation au montant de 330 000 \$ (125 000 \$ provenant de l'AEPQ) avec MP1 comme agence de publicité suite à un appel d'offre.
- Majoration du budget du programme de contrôle de qualité de 4 530 \$ pour le maintien du nombre d'heures d'inspection pour tenir compte de la capacité de ce fonds, financé à parts égales par les emballeurs et les producteurs. Ce programme est réparti en deux volets :
 1. le maintien de l'inspection qualité et fermeté dans les postes d'emballage et 25 % des lots sont inspectés uniquement pour la fermeté pendant la période du 15 novembre au 15 janvier.
 2. une vérification des contenants d'emballage de pommes suite à la mise en place des normes relatives à la protection des pommes et à l'amélioration de l'emballage.
- Maintien du don de pommes au Club des petits déjeuners du Québec.
- Le comité de gestion a convenu du maintien de la prise d'inventaire mensuelle par les PPQ avec une entente de confidentialité avec les entrepositaires.
- Encadrement de la commercialisation des pommes Canada Commerciales dans la nouvelle Convention de mise en marché.
- Maintien de la partie du budget des PPQ (15 000 \$) pour la promotion du marché HRI suite au retrait de l'AEPQ pour les formations des futurs chefs dans les écoles.
- La mise en place d'un nouveau plan stratégique de la filière pomicole avec l'ensemble des autres partenaires (page 26 du rapport).

Principaux changements à la Convention de mise en marché des pommes entre les PPQ et l'AEPQ

La nouvelle Convention de mise en marché a été signée le 27 juin 2017 et fut en vigueur à sa signature. Les PPQ et l'Association ont convenu de certaines améliorations dont les principales sont énumérées ci-dessous :

- La participation d'un représentant des acheteurs de pommes à l'état frais à titre d'observateur au comité de gestion et au comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais.
- Les emballeurs certifiés aux termes d'un programme de certification en salubrité doivent s'approvisionner auprès de producteurs eux-mêmes certifiés (ex : CanadaGAP ou autres normes reconnues par GFSI).
- Le producteur et l'emballer garantissent que seules les pommes produites au Québec sont emballées et mises en marché sous les appellations Pommes Qualité Québec, Pompouce et Canada Commerciales¹³.
- L'obligation des producteurs, regroupements régionaux et agents autorisés d'inscrire le numéro de producteur attribué par les PPQ sur tous les documents qu'ils remplissent conformément à la Convention. Des modifications ont été apportées aux annexes en conséquence.
- L'intégration d'une nouvelle catégorie de pommes destinées à l'état frais soit les pommes de catégorie Canada Commerciales avec ses critères de qualité établis en vertu de l'annexe A3 avec une fermeté minimum de 10 lb, et inspectées selon des critères de qualité établis à l'annexe C.
- L'obligation de l'emballer de s'assurer qu'en aucun cas il n'utilisera les marques Pompouce et Pommes Qualité Québec ou le logo « PQQ » ou tout autre marque pouvant porter à confusion avec ces dernières en lien avec les pommes Canada Commerciales.
- L'emballer doit conserver pour une durée d'au moins 36 mois l'ensemble des factures de vente des pommes de variétés visées par toute annexe H qu'il remplit; ces factures sont mises à la disposition de l'inspecteur, nommé selon l'article 8.3, afin de confirmer les

- quantités déclarées dans l'annexe H.
- Les parties ont convenu d'enlever de la Convention l'établissement des dates d'ouverture des chambres d'entreposage à atmosphère contrôlée déterminées par le comité de gestion.
- Mise à niveau des poids standards par l'arrivée de nouveaux contenants.
- La modification de l'annexe A dans le but de commercialiser des Honeyscrip en sac d'un format de 2 ½ pouces et plus.

Acheteurs de pommes à l'état frais

La dernière version homologuée de la Convention de mise en marché des pommes avec les acheteurs à l'état frais date du 21 septembre 2010. La première rencontre pour la négociation de la nouvelle Convention a eu lieu le 9 septembre 2013. Le 24 mai 2016, les PPQ recevaient de nombreuses demandes de modifications de la part d'un groupe d'acheteurs à l'état frais. Le 9 août 2016, le comité de négociation s'est réuni pour faire l'étude d'une partie des demandes des acheteurs. Toutefois, vu leurs nombres imposants, le comité n'a pas été en mesure d'en faire l'étude entière. Par conséquent, les membres du comité de négociation ont mandaté MM. Daniel Ruel et Robert Allard pour analyser les demandes des acheteurs pour que la prochaine séance de négociation soit plus productive. Faute de rencontre malgré plusieurs relances, le 27 janvier 2018 les acheteurs ont déposé une dénonciation allégée de leurs demandes et deux séances de négociations intensives ont eu lieu les 16 avril et 2 août 2018. Au cours de la dernière séance, le comité de négociation s'est entendu sur une entente de principe. Au moment d'écrire ces lignes, une version finale sera proposée pour signature entre les parties.

12. La Convention de mise en marché est disponible sur le site des PPQ.

13 La terminologie « pommes de catégorie Canada Commerciales » remplace le terme « pommes de catégorie moche » ou « pommes commerciales ».

Vérifications de l’inspecteur-vérificateur¹⁴

18 Entre le 1^{er} août 2017 et le 31 juillet 2018, plusieurs vérifications ont été effectuées par l’inspecteur-vérificateur des PPQ. En voici un résumé :

- Traitement des plaintes déposées par des producteurs et des consommateurs dans l’application des conventions;
- Vérification du prix minimum payé et remboursement aux producteurs concernés;
- Analyse de plaintes concernant le respect des dates de mise en marché;
- Inspections des conventions;
- Visites dans divers magasins, fruiteries, autres détaillants et marchés publics;
- Vérification de l’application de l’article 6.11 de la Convention de mise en marché avec les emballeurs et de l'annexe I (preuve de livraison). L'emballeur doit, au moins 15 heures à l'avance, informer le producteur du moment où ses pommes seront emballées;
- Vérification de l’application de l’article 6.11.2 de la Convention avec les acheteurs à l’état frais et de l’article 6.20 de la Convention avec les emballeurs auprès des différents agents autorisés;
- Envoi du rapport de classement dans les 24 heures;
- Vérifications des annexes H (promotions ciblées et/ou opportunités d’affaires).

Au total, 230 visites ont été effectuées par des inspecteurs dans les magasins, fruiteries et autres détaillants, et ce, dans différentes villes du Québec. Ces visites avaient pour but de vérifier les dates de mise en marché et de déceler des agents non autorisés. À noter que 385 calendriers de dates de mise en marché ont été envoyés par courriel, poste et télécopieur aux différents intervenants (magasins, fruiteries ou autres détaillants) ainsi qu’aux grossistes et distributeurs en fruits et légumes visités dans les dernières années. Les inspecteurs en ont également distribué 230 à certains intervenants visités pour un total de 615 calendriers.

Vérification du respect de tous les articles de la Convention de mise en marché

- 35 visites et/ou interventions ont été effectuées auprès des agents autorisés dans l’application de la Convention et plus spécifiquement concernant les articles 6.11.2 et 6.20 (rapport de classification envoyé dans les 24 heures) comparativement à 56 visites pour l’année 2016-2017;
- Vérification de 202 annexes H soumises pour les promotions ciblées et/ou opportunités d’affaires, autant pour la pomme réfrigérée qu’en atmosphère contrôlée, pour l’année de commercialisation 2017-2018 comparativement à 85 annexes H pour l’année précédente;
- Un total de 18 avertissements¹⁵ ainsi que 2 avis ont été envoyés aux agents autorisés pour non-respect de certains articles liés aux Conventions (Convention de mise en marché avec les emballeurs et avec les acheteurs à l’état frais) dont le délai pour l’envoi du relevé mensuel et l’envoi des contributions dues.

Tableau 3. Vérification des dates de mise en marché et des agents autorisés lors des inspections en magasins.

Année de commercialisation	Magasins	Marchés publics	Fruiteries *	TOTAL
2017-2018	197	1	32	230
2016-2017	191	1	37	229
2015-2016	234	0	36	270
2014-2015	306	1	36	343
2013-2014	166	2	40	208

* Comprend aussi les dépanneurs et les petits marchés d'alimentation.



Évaluation périodique des interventions du Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec

Dans le cadre de l’évaluation des interventions du Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec effectuée par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ), les PPQ ont déposé un mémoire lors de la séance du 26 mars 2015. Dans le rapport des activités de l’année 2015, nous avons fait mention des actions réalisées par l’Office depuis la dernière évaluation de mars 2010. Le 10 mai 2018, les PPQ ont reçu de la RMAAQ le rapport d’évaluation périodique.

Au cours du conseil d’administration du 18 juin, les administrateurs ont pu faire une première analyse du rapport, laquelle se poursuivra au cours de la prochaine année pour répondre aux recommandations de la RMAAQ.

Inspection de la pomme du Québec

Bilan de la qualité pour la récolte 2017

- La date d’emballage sur les boîtes est plus présente qu’en 2016-2017;
- Le nouveau logotype PPQ est utilisé par presque tous les emballeurs;
- Amélioration du respect des critères relatifs à l’emballage.

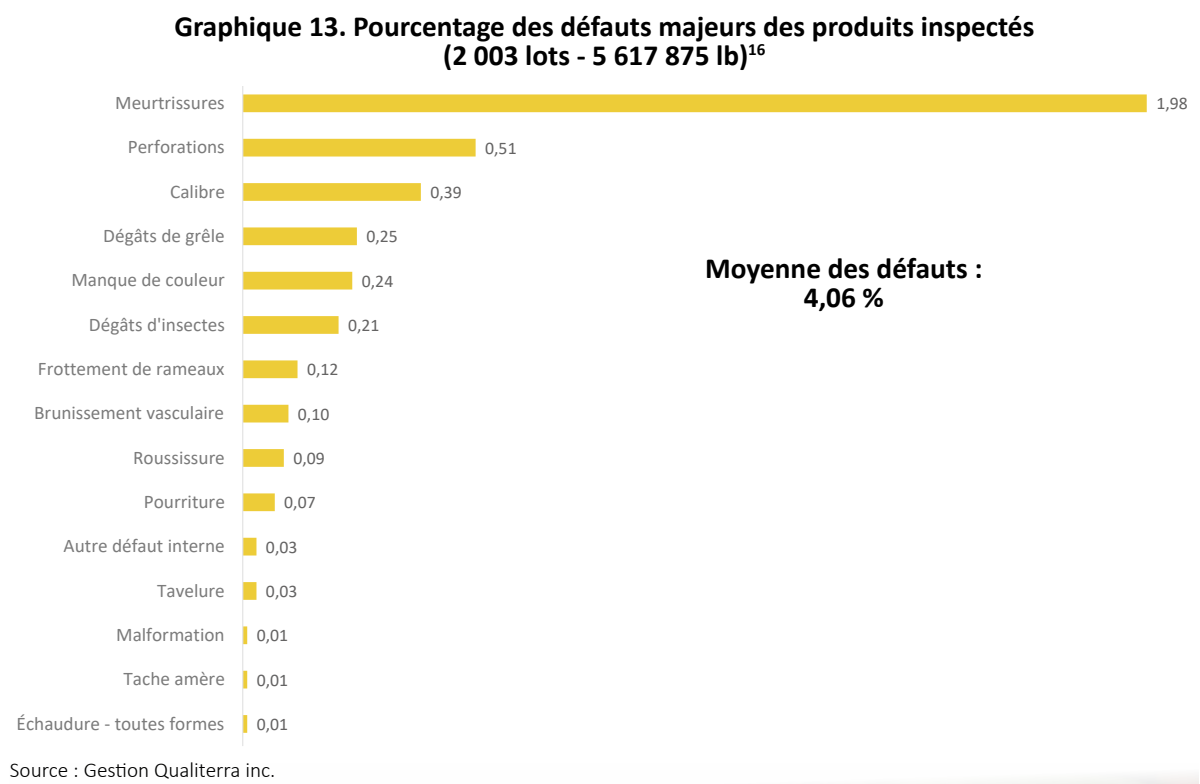
Pommes Qualité Québec :

- 31 postes d’emballage inspectés du 6 septembre 2017 au 15 juin 2018;
- 413 inspections – 600 points de démerite émis (400 points en 2016-2017);
- 8 postes > 30 points de démerite;
- 13 postes = 0 point de démerite;
- 99,06 % du poids inspecté chez les agents autorisés visités 16 fois et plus;
- Plus de défauts : 4,06 % comparativement à 3,42 % (moyenne depuis 2004);
- Brunissement vasculaire plus important;
- Principaux défauts :
 - Meurtrissures = 235 points;
 - Total des défauts > 10 % = 105 points;
 - Calibre = 85 points;
 - Pourriture = 75 points;
 - Brunissement vasculaire = 30 points.
- 95,2 % des lots conformes à PQQ;
- 57 % du produit inspecté en sac, filet ou panier – 43 % en plateau ou vrac;
- 32,4 % McIntosh, 21,1 % Spartan, 20,0 % Cortland, 18,7 % Empire.

Pommes Canada Commerciales :

- 7 postes d’emballage inspectés du 6 septembre 2017 au 15 juin 2018;
- Points de démerite pour détournement de Pommes Qualité Québec :
 - 1 poste = 15 points;
 - 1 poste = 20 points.

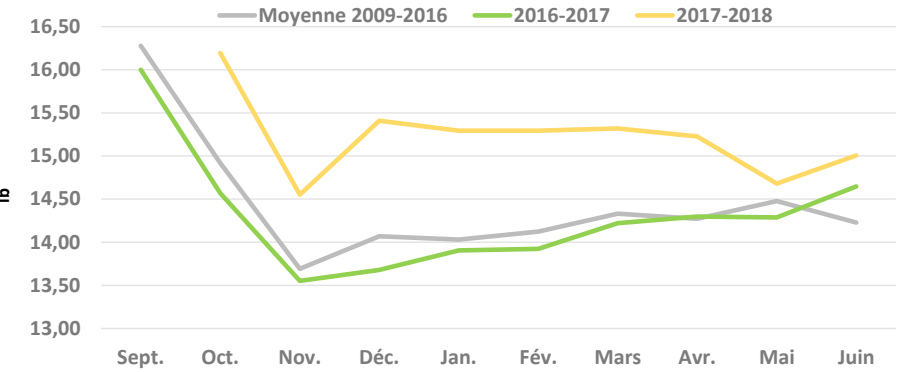
16. Concernent toutes les variétés, tous les formats et tous les emballeurs.



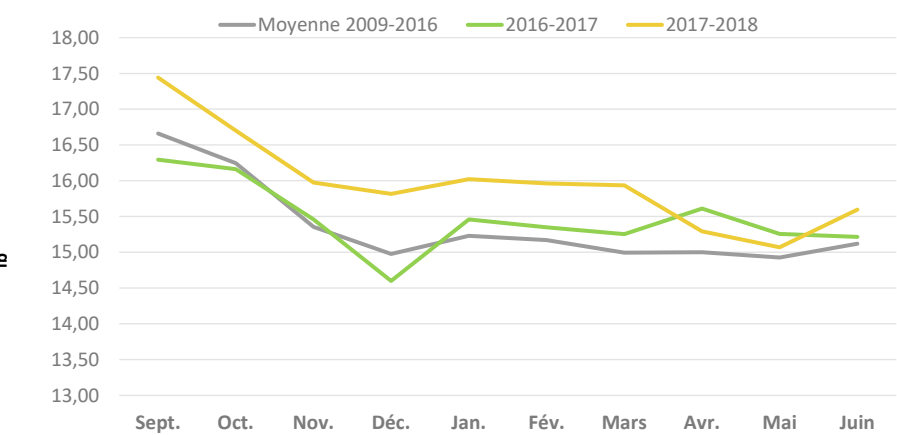
14. L'inspecteur-vérificateur a été absent, pour cause de maladie, du 28 mars au 20 août 2018 suivi d’un retour progressif au travail.

15. Il peut y avoir plusieurs articles non respectés lors d’un avertissement.

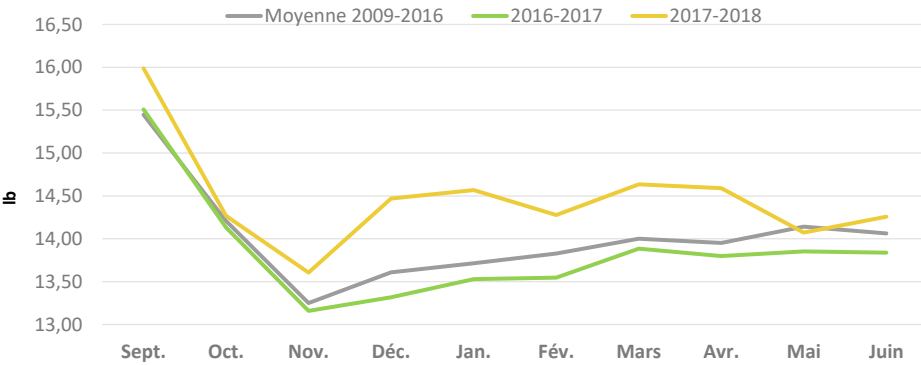
Graphique 14. Variation de la fermeté pour la Cortland, tous les formats (moyenne mensuelle)



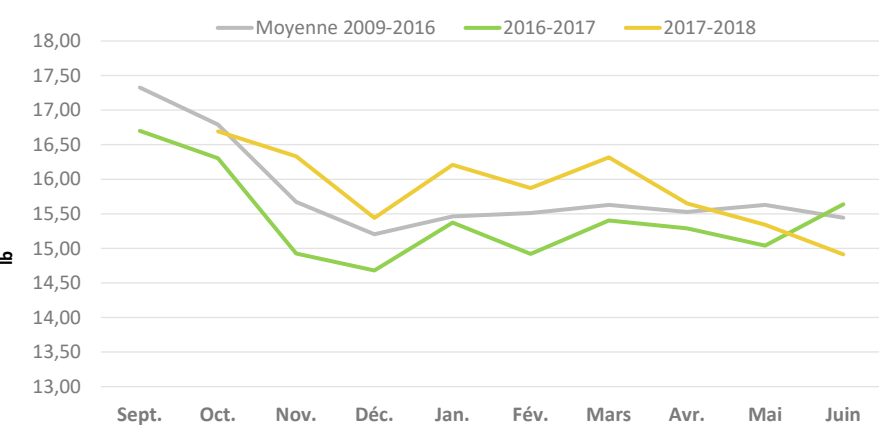
Graphique 16. Variation de la fermeté pour la Spartan, tous les formats (moyenne mensuelle)



Graphique 15. Variation de la fermeté pour la McIntosh, tous les formats (moyenne mensuelle)



Graphique 17. Variation de la fermeté pour l'Empire, tous les formats (moyenne mensuelle)



CAMPAGNE DE PROMOTION 2017-2018



Objectifs : Accroître la notoriété de la variété de pommes du Québec & Maximiser la visibilité (fréquence) • Budget campagne conjointe : 330 000 \$ (Investissement de 125 000 \$ de l'AEPQ) • Investissement total des PPQ en promotion : 252 669 \$ • Axes de communication : Croquantes, craquantes toute l'année! • Clientèle cible : Femmes 25 à 49 ans avec enfants • Période : 6 novembre 2017 au 29 avril 2018 • Agence : MP1

Volet 1 – Télévision

Une nouvelle publicité télévisée de 30 secondes a été créée par l'agence MP1. Celle-ci mise sur une chanson rythmée, rappée et des images tournées en verger pour mettre en valeur les quatre principales variétés de pommes cultivées au Québec. La nouvelle chanson « C't'en croquant dans ma pomme » vise à dynamiser l'image des pommes du Québec et mettre l'accent sur la dé-saisonnalisation, la consommation et la diversification d'utilisation.

Diffusion

La publicité a été diffusée sur les chaînes spécialisées de Canal Vie, Casa, Prise 2 ainsi que Moi et cie, et ce, durant trois périodes de trois semaines (6 au 26 novembre, 15 janvier au 4 février et 19 mars au 8 avril). De plus, Pommes Qualité Québec a présenté à Canal Vie les émissions de la soirée (tableau horaire) du 27 novembre au 17 décembre, du 5 au 25 février et du 9 au 30 avril.

Volet 2 : Web et médias sociaux

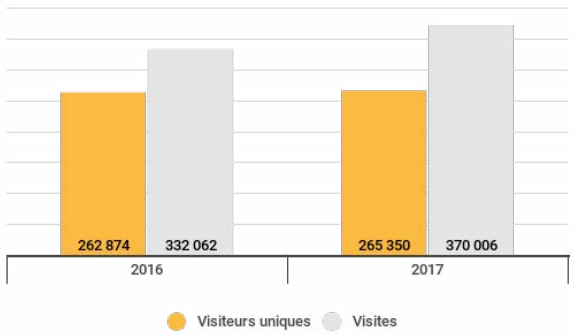
La publicité télévisée était également sur les sites Internet de TOU.TV et TVA rattrapage comme annonce publicitaire en introduction (pre-roll) avant le visionnement d'une émission.

Le concours « C't'en croquant dans ma pomme » a été mis en ligne sur la page Facebook de Pommes Qualité Québec, le site Internet lapommeduquebec.ca et également sur des bandeaux publicitaires sur les sites Recettes du Québec et Ricardo Cuisine. Celui-ci a généré 51 984 inscriptions valides. Les 4 gagnantes ont eu droit à une tablée gourmande pour 4 personnes. L'événement a pu être réalisé le 6 octobre 2018 grâce à la collaboration des Vergers Lacroix qui ont développé un menu six services à base de pommes avec un accord mets et cidre.

Volet 3 : Site Internet¹⁷

Site consommateur lapommeduquebec.ca

Graphique 18. Nombre de visites et de visiteurs uniques



La recette Gâteau renversé vanille aux pommes a généré à elle seule 29 687 pages vues.

91 885
pages vues de la page d'accueil

82 794
pages vues de la section Autocueillette.
Ce qui en fait la section la plus vue après la page d'accueil.

Volet 4 : Magazines

Promotion de Pommes Qualité Québec

- 1 création de recette et placement de produit (Cortland) dans le magazine Pratico-Pratiques de novembre 2017 (édition des Fêtes).
- 1 création de recette, placement de produit et encadré informationnel dans le magazine Plaisir Minceur de janvier et avril 2018.
- 1 publicité pleine page (endos du magazine) dans le magazine 5-15 de mars 2018.
- 3 bandeaux publicitaires dans le Bulletin aux membres de l'AQDFL (novembre, décembre, janvier).
- 1 publicité pleine page dans la Revue annuelle 2018 de l'AQDFL.

Volet 5 : Autres promotions, commandites et partenariats

5.1 Partenariat avec la campagne J'aime 5 à 10 portions par jour

Pommes Qualité Québec a renouvelé son adhésion à la campagne « J'aime 5 à 10 portions par jour » de l'Association québécoise de la distribution de fruits et de légumes (AQDFL). Cette campagne sensibilise les consommateurs à l'importance de consommer des fruits et légumes tout en adoptant de saines habitudes de vie.

5.2 Partenariat avec le Club des petits déjeuners

Depuis 2002, Les PPQ et l'AEPQ font un don de pommes au Club des petits déjeuners. Cela représente 317 écoles, 21 010 enfants et 3 466 650 déjeuners servis par année.

55
minots de pommes remises par semaine

274 000
pommes remises annuellement

17. Les statistiques des sites Internet sont du 1^{er} septembre au 31 août.

5.3 Commandite de pommes

Pommes Qualité Québec commandite plusieurs événements en offrant des pommes. Les PPQ acceptent les demandes reliées à la santé et l'éducation, celles des partenaires et de divers organismes communautaires.



343

minots de pommes remises en commandite



56

événements commandités

5.4 Journée Portes ouvertes sur les fermes du Québec (UPA)

Date : 9 septembre 2018

Nombre d'entreprises pomicoles participantes : 8

Plus de 150 000 participants ont pris part à la 16^e édition de la journée Portes ouvertes sur les fermes du Québec organisée par l'UPA. Comme à chaque édition, l'activité permettait de visiter gratuitement des installations agricoles dans toutes les régions du Québec. Les citoyens pouvaient aussi participer à une grande fête agricole sur l'esplanade du Parc olympique de Montréal.

Région	Entreprise
Lanaudière	Qui sème récolte
Montréal	Cidrie Michel Jodoin
Montréal	Domaine Cartier-Potelle
Montréal	Maraîcher André Côté
Outaouais-Laurentides	La Magie de la pomme & Bistro La Dent sucrée
Outaouais-Laurentides	Verger Lafrance
Outaouais-Laurentides	Verger Méli-Mélo
Outaouais-Laurentides	Verger Trottier

5.5 Partenariat Gala Dux

Pommes Qualité Québec était partenaire Ami du Gala Dux en 2018. En plus de la visibilité du logo, il y a également eu l'intégration de la pomme au menu du Gala.

5.6 Défi Santé

Pommes Qualité Québec s'est associée à la thématique Popote en famille du 5 décembre 2017 au 8 janvier 2018. Notre partenariat a permis de mettre en valeur des recettes santé à base de pommes ainsi que d'être l'hôte d'un concours sur les médias sociaux du Défi Santé.

Volet 6 : Hôtels, restaurants et institutions

6.1 Formation dans les écoles

La formation sur les pommes du Québec a été donnée à travers la province par M^{me} Isabelle Ferland, consultante au

développement des marchés HRI, dans plusieurs écoles aux futurs chefs cuisiniers et pâtisseries.

- 8 écoles visitées ;
- 15 formations dans les écoles ;
- 452 étudiants ;
- 39 minots de pommes dégustées et cuisinées ;
- 2 formations chez les grossistes.

6.2 Développement de 12 recettes

- 8 recettes nappes blanches ;
- 4 recettes institutionnelles ;
- 5 chefs ont participé : Stelio Perombelon, Romain Abrivard, Émilie Rizzetto, Marie-Josée Beaudoin et Ivann Charron.

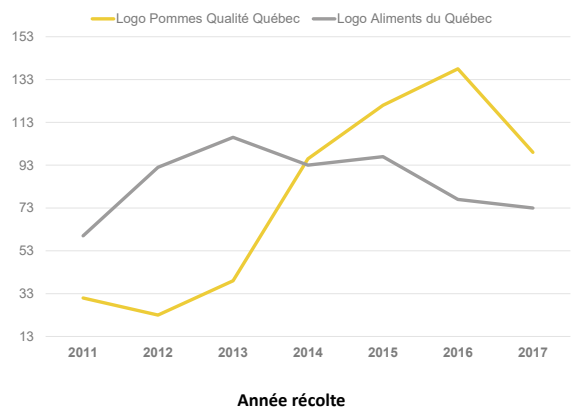
6.3 Journée Mousse la pomme du Québec

Suite à la demande des acteurs du HRI formulée lors du panel en novembre 2016, une journée d'immersion dans l'univers de la pomme s'est tenue le 25 septembre 2018. C'est un total de 17 personnes qui ont visité les vergers MJ Bourdeau, la Cidrie du Minot et les installations des Vergers Leahy.

Volet 7 : Promotion en circulaire

Les PPQ compilent la présence des logos Pommes Qualité Québec et Aliments du Québec dans les circulaires hebdomadaires afin de connaître la présence de ceux-ci. Le graphique 19 démontre qu'il y a une baisse de 39 % de la présence du logo PQQ pour la saison 2017-2018.

Graphique 19. Nombre de parutions des logos Pommes Qualité Québec et Aliments du Québec dans les circulaires pour les pommes du Québec



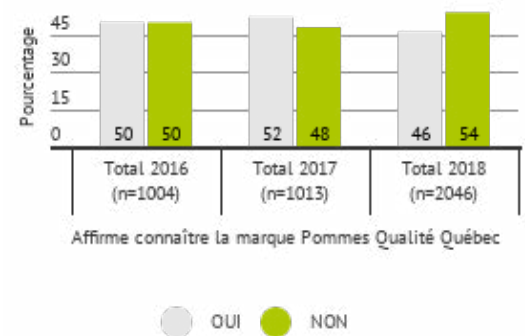
Sondage Léger Marketing

Pour une neuvième année, nous avons mandaté Léger Marketing pour effectuer un sondage afin d'évaluer la notoriété de Pommes Qualité Québec. Les résultats complets sont disponibles sur le site Internet des PPQ.

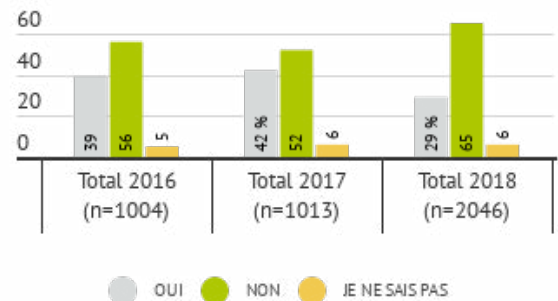
Méthodologie: Étude réalisée sur le Web du 4 au 7 mai et du 11 au 14 mai 2018 auprès d'un échantillon aléatoire de 2 046 Québécois(es) âgés de 18 ans et plus pouvant s'exprimer en français ou en anglais.

L'étude démontre une diminution de la notoriété de la marque et de la campagne (graphiques 20 et 21). Des ajustements ont été apportés dans la stratégie de la campagne 2018-2019 pour améliorer les résultats.

Graphique 20. Connaissez-vous la marque Pommes Qualité Québec?



Graphique 21. Au cours des derniers mois, avez-vous vu, lu ou entendu de la publicité portant sur les Pommes Qualité Québec?



AVANT-GOÛT DE LA CAMPAGNE 2018-2019



CROQUANTES, CRAQUANTES, TOUTE L'ANNÉE!

CROQUEZ
LES RECETTES DE BOB LE CHEF

CRAQUEZ
POUR LEUR SIMPLICITÉ

DÉCOUVREZ
LES ROULEAUX IMPÉRIAUX AUX POMMES EMPIRE
À LA BOB LE CHEF!

Bob le chef a conçu cette étonnante recette pour en faire les rouleaux les plus impériaux qui soit!

VOIR LA RECETTE

Pom, Pom Pom, Pom Pom! Avant de cuisiner, revoyez et réécoutez notre message télé ici. Gageons que vous aurez un petit air craquant dans la tête en cuisinant!

POMMES QUALITÉ QUÉBEC

EMPIRE SPARTAN MCINTOSH CORTLAND
CROQUANTES, CRAQUANTES, TOUTE L'ANNÉE!





LES ACTIVITÉS GÉNÉRALES

PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE LA FILIÈRE POMICOLE QUÉBÉCOISE 2018-2022¹⁸

Au cours de la dernière année, la Table filière pomicole s’est rencontrée afin d’identifier les objectifs prioritaires de la première année et de discuter de la participation de chacune des organisations dans la réalisation de la planification stratégique de la filière. Voici un résumé des objectifs prioritaires au cours de la prochaines année:

Cibles	Orientations stratégiques	Objectifs
 Besoins du marché, positionnement et promotion	Se doter d’une stratégie concertée de positionnement et de promotion des pommes du Québec en vue d’accroître les parts de marché	Poursuivre les démarches visant à accroître les parts de marché des Pommes Qualité Québec commercialisées au détail et dans le réseau HRI
 Soutien et production pomicole	Accroître la productivité et la rentabilité des entreprises pomicoles et optimiser l’adéquation de l’offre-conseil et de la recherche et développement avec les besoins de la filière	Développer une offre-conseil adaptée pour appuyer l’amélioration de la rentabilité des entreprises et soutenir la modernisation des vergers Accroître l’efficience de la main-d’œuvre
 Variétés prometteuses et modernisation des vergers	Mettre en œuvre une stratégie concertée de sélection des variétés prometteuses et de modernisation des vergers en vue d’augmenter les parts de marché des pommes du Québec et la rentabilité des entreprises	Mettre en place une stratégie sectorielle pour la sélection de variétés prometteuses pour le marché long Adopter une stratégie pour accélérer la modernisation des vergers en phase avec les besoins du marché
 Commercialisation, emballage et transformation	Assurer la compétitivité de l’emballage, l’optimisation de l’entreposage, l’innovation en transformation et la qualité des pommes pour répondre aux besoins du marché	Assurer le maintien de la qualité des pommes commercialisées à l’état frais jusqu’au consommateur
 Coordination sectorielle et support de l’État	Améliorer la coordination, la cohésion et la communication sectorielles et obtenir l’appui de l’État afin de permettre un développement sectoriel coordonné	

La planification stratégique détaillée est disponible sur le site Internet producteursdepommesduquebec.ca.

Mission:
La Table filière pomicole du Québec est un forum de concertation regroupant les membres des maillons de l’industrie et de l’État. Dans le but de garantir la prospérité du secteur, son rôle de leader consiste à élaborer et coordonner la mise en œuvre des stratégies sectorielles en vue d’offrir des pommes de qualité supérieure répondant aux exigences des clientèles.

Vision :
La filière pomicole québécoise rassemble et appuie, autour d’objectifs de développement communs, des entreprises performantes, innovantes et responsables. À l’écoute des besoins de ses différentes clientèles, elle se démarque par une offre constante de variétés de pommes de qualité supérieure au goût distinctif produites localement en concordance avec ses valeurs- bienfaits santé, pérennité économique et environnementale, équité, excellence et savoir-faire.



Étude sur le coût de production de la pomme tardive au Québec en 2016

Le Centre d’études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) a réalisé, pour le compte de La Financière agricole, l’étude sur le coût de production de la pomme tardive au Québec pour l’année 2016. Voici un sommaire des résultats :

- À partir des entreprises assurées à l’ASRA en 2016, le CECPA a identifié les entreprises spécialisées répondant aux critères suivants :
- avoir eu entre 1 160 et 5 300 unités-arbres (U.R.) en 2016;
 - au moins 50 % des revenus de l’entreprise proviennent de l’agriculture;
 - au moins 70 % des revenus agricoles proviennent de la production de pommes tardives;
 - le nombre d’unités-arbres de l’entreprise est relativement stable.

Un échantillon représentatif de la population admissible, composé de 39 entreprises, a été constitué à partir d’un tirage aléatoire fondé sur des méthodes statistiques établies. Toutefois, les données de 36 entreprises ont été retenues pour les résultats finaux. Ceux-ci sont présentées dans les tableaux 4 et 5.

Tableau 4. Résultats techniques

Superficie		22,7 ha	Quantité	
Nombre de pommiers		14 906 pommiers	Quantité produite	34 409 minots
Nombre d'U.R.		2451 U.R.	Rendement quantité	14,04 minots/U.R.
Nains	10 942 arbres - 8,8 ha	49 %	% acheminé à l'emballage	62 %
Semis-Nains	3 212 arbres - 6,6 ha	30 %	% acheminé à la transformation	38 %
Standards	752 arbres - 6,6 ha	21 %		
Temps de travail		4,67 heures/U.R.	Qualité (fantaisie)	
Exploitants		27 %	Rendement qualité (fantaisie)	6,72 minots/U.R.
Famille		6 %	% de classement à l'emballage	76,8 %
Salariés		43 %	% qualité	47,9 %
Cueilleurs à forfait		24 %	Prix fantaisie¹⁹	17,78 \$/minot
			Prix transformation¹⁹	3,48 \$/ minot

19. Prix observés auprès des entreprises enquêtées.
Source : CECPA

SÉCURITÉ DU REVENU

Entreprises de grande taille du secteur pomicole au programme ASRA

Le Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture au Québec, formé à la demande du ministre et ayant pour mandat de faire des recommandations concernant l’adaptation des outils de gestion des risques agricoles, a fait plusieurs propositions, dont la piste n° 23 qui demande d’assurer la représentativité des modèles d’entreprises dans les coûts de production. Comme les entreprises de grande taille ne font pas partie du coût de production servant à établir la couverture ASRA, La Financière agricole a mandaté le CECPA afin de dresser un portrait et comparer les performances des grandes entreprises par rapport aux entreprises spécialisées du coût de production. L’automne dernier, la FADQ a abrogé le mécanisme de modulation du partage de la prime pour les entreprises de grande taille et l’a remplacé par une franchise qui sera mise en place pour les secteurs à partir de 2019.

Les résultats de l’enquête des grandes entreprises ont permis de constater pour le coût de production, un écart de 0,48 \$/minot inférieur pour les entreprises de grande taille et des revenus de vente supérieurs de 1,05 \$/minot (tableau 6). Les entreprises visées sont 9 entreprises dont la taille est supérieure à 5 300 unités-arbres et qui produisent 1 213 676 minots en 2016, soit 32 % du volume assurable.

La Financière agricole souhaite mettre en place une franchise de 1,52 \$/minot (écart de 1,53 \$/minot – Écart pour Agri-investissement de 0,01 \$/minot) à ces grandes entreprises. Cette franchise s’appliquerait pour les entreprises produisant plus de 1 417 740 kg (74 418 minots) sur TOUTES les unités produites. La mise en place d’une telle franchise aura un impact majeur pour le secteur et remet en cause la viabilité du programme étant donné qu’en plus de cette franchise, les arrimages cumulés sont actuellement de 1,95 \$/minot.

Les PPQ ont transmis une lettre au ministre de l’Agriculture pour demander une rencontre et discuter des solutions afin de limiter les arrimages cumulés et de ne pas appliquer de franchise pour les grandes entreprises.



18. Planification stratégique réalisée en collaboration avec Forest Lavoie Conseil grâce à un appui financier du Programme de développement sectoriel du MAPAQ.

Tableau 5. Coût de production

	Par U.R.	Par ha	Par minot
	\$	\$	\$
Nombre d'unités	2 451	22,7	34 409
28 CHARGES VARIABLES			
Remplacement de pommiers	3,31	357	0,24
Fertilisants et amendements	2,55	276	0,18
Pesticides et lutte intégrée	14,98	1 616	1,07
Entretien, machinerie et équipements	4,20	453	0,30
Carburants	2,98	322	0,21
Électricité	2,15	232	0,15
Travaux à forfait	2,71	293	0,19
Location	2,01	217	0,14
Frais d'entreposage	14,05	1 517	1,00
Mise en marché	5,51	595	0,39
Main-d'œuvre additionnelle	46,12	4 977	3,29
Contributions ASRA	0,35	38	0,02
Contributions autres programmes FADQ	2,79	301	0,20
Intérêts sur emprunts à court terme	1,38	149	0,10
Total	105,08	11 342	7,49
CHARGES FIXES			
Entretien des bâtiments et du verger	3,42	369	0,24
Assurances	1,97	212	0,14
Taxes foncières	0,45	49	0,03
Intérêts sur emprunts à long terme	2,98	321	0,21
Autres frais	4,26	460	0,30
Total	13,08	1 411	0,93
Amortissement	8,44	910	0,60
Rémunération des exploitants	26,44	2 853	1,88
Rémunération de l'avoir	3,89	419	0,28
Revenus de sous-produits	(6,07)	(655)	(0,43)
TOTAL COÛT DE PRODUCTION²	150,85	16 281	10,75
Revenus de ventes	144,94	15 650	10,32

Tableau 6. Comparaison des résultats de l'étude de coût de production 2016 aux entreprises de grande taille (\$/minot)

	Enquête entreprises de grande taille 2016	Étude du coût de production 2016	Écart	
<i>Éléments</i>				
Charges variables	8,10	7,25	0,85	
Charges fixes	1,32	1,17	0,15	
Amortissement	0,56	0,62	- 0,06	
Rémunération des exploitants	0,40	1,88	- 1,48	
Rémunération de l'avoir	0,37	0,28	0,09	
Revenus de sous-produits	- 0,47	- 0,43	- 0,04	
Coût de production	10,29	10,76	- 0,48	} 1,53 \$
Revenus de vente	11,38	10,32	1,05	

19. Prix observés auprès des entreprises enquêtées
Source tableaux 5 et 6 : CECPA



IMPLICATION AU NIVEAU CANADIEN

En plus de l'implication des Producteurs de pommes du Québec au sein du Groupe de travail de la pomme du Conseil canadien de l'horticulture (CCH), M^{me} Levasseur siège au conseil d'administration du CCH.

Les dossiers qui ont retenu l'attention du Groupe de travail au cours de la dernière année sont les suivants :

1. Protection des cultures
La protection des cultures demeure le sujet d'actualité de la dernière année. L'Agence de réglementation sur la lutte antiparasitaire (ARLA) est responsable d'homologuer et de réévaluer les pesticides tous les 15 ans. À la suite du blâme reçu par le vérificateur général du Canada concernant le retard dans les réévaluations, l'ARLA a augmenté son cycle de réévaluation. De nombreux projets de décisions et décisions finales sont très problématiques pour les producteurs horticoles canadiens. De nombreux abandons ou restrictions de pesticides sont à prévoir dans les prochaines années. Le CCH joue un rôle clé pour faire entendre la voix des producteurs horticoles canadiens auprès de l'ARLA. Le CCH travaille en collaboration avec les autres partenaires de l'industrie afin de fournir des études qui démontrent

que l'utilisation des EPI réduit l'exposition des travailleurs et à transmettre des données supplémentaires qui pourraient être utilisées par l'ARLA dans l'évaluation des risques.

2. Projets de recherche
Les projets de recherche pour la prochaine grappe agroscientifique, qui seront financés par le Partenariat canadien pour l'agriculture et qui ont débuté en 2018, sont les suivants :

- Pratiques d'entreposage post récolte pour améliorer la qualité et réduire les pertes (DeEll);
- Pratiques de lutte durable contre les ravageurs de la pomme au Canada (Blatt);

3. Main-d'oeuvre
Le CCH a développé au cours de la dernière année une campagne de sensibilisation visant à mettre de l'avant l'importance des travailleurs agricoles étrangers pour les producteurs horticoles canadiens. De courtes vidéos sont d'ailleurs diffusées dans les médias sociaux et un long métrage documentaire sera disponible au printemps prochain.

Gagnants Royal Winter Fair

Encore une fois, plusieurs producteurs du Québec se sont démarqués lors de la compétition canadienne du Royal Winter Fair.

Champion réserve: **Verger de Tilly, Denis Maltais**

Nouvelles variétés:

3^e place: Verger François et Luc Turcotte, François Turcotte, pomme Orléans
4^e place : Verger de Tilly, Denis Maltais, pomme Sweet Sixteen

Honeycrisp

1^{re} place: **Verger de Tilly, Denis Maltais**
2^e place: Verger François et Luc Turcotte, François Turcotte
4^e place: Ferme Arthur Cauchon, Arthur Cauchon

Cortland

1^{re} place: **Ferme Arthur Cauchon, Arthur Cauchon**
3^e place : Au coeur de la pomme, Stéphanie Levasseur
5^e place: Ferme Suzie Marquis, Suzie Marquis

McIntosh

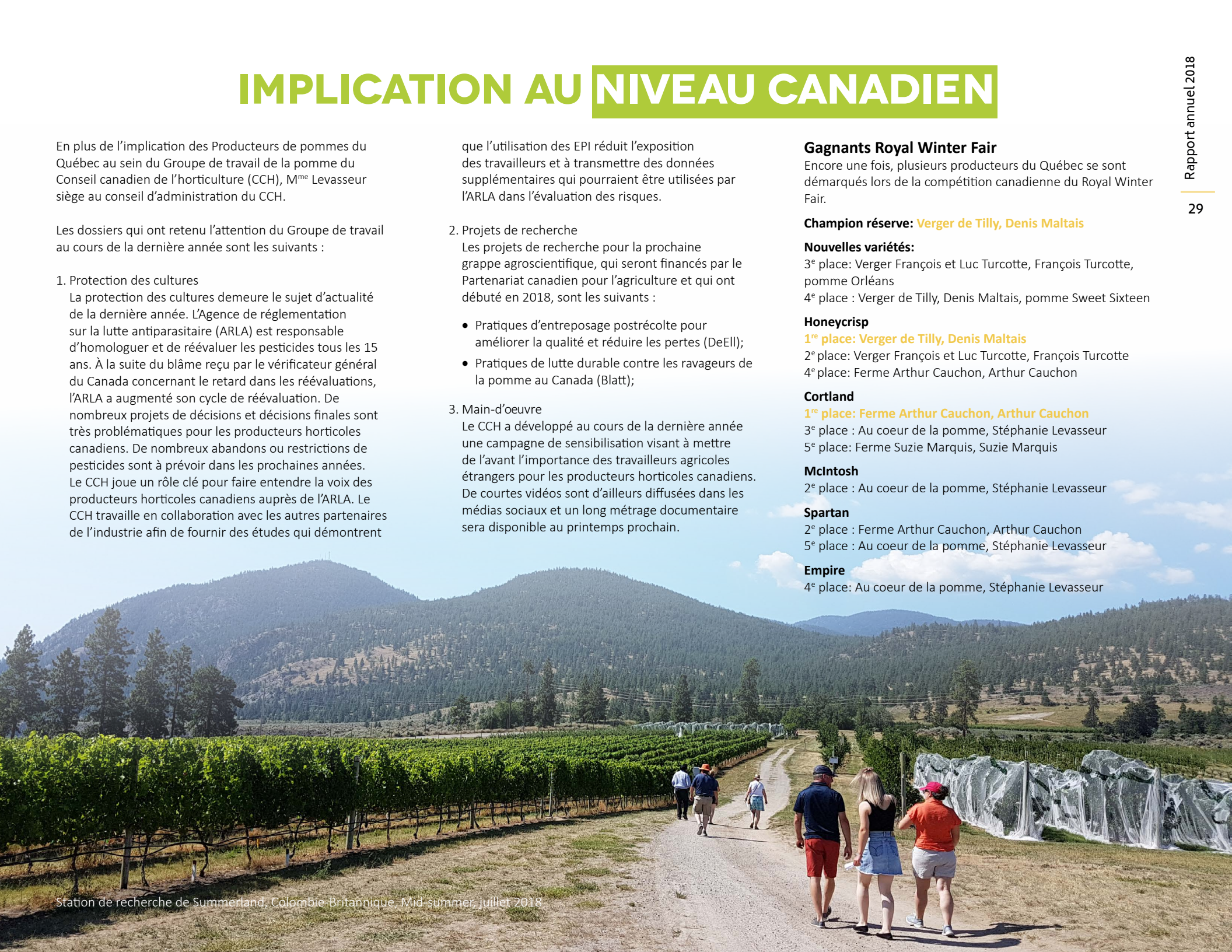
2^e place : Au coeur de la pomme, Stéphanie Levasseur

Spartan

2^e place : Ferme Arthur Cauchon, Arthur Cauchon
5^e place : Au coeur de la pomme, Stéphanie Levasseur

Empire

4^e place: Au coeur de la pomme, Stéphanie Levasseur



Station de recherche de Summerland, Colombie-Britannique, Mid-summer, juillet 2018

PROGRAMME DE MODERNISATION DES VERGERS DE POMMIERS AU QUÉBEC

Demandes des PPQ

Le 9 mai 2018, la présidente des PPQ, M^{me} Stéphanie Levasseur ainsi que M. Daniel Ruel, directeur général, ont rencontré des représentants du cabinet du ministre Lessard. Lors de cette rencontre, les demandes des PPQ ont été présentées :

Le Programme de modernisation des vergers des pommiers au Québec devrait tenir compte des paramètres suivants pour faciliter l’adhésion au programme et permettre à l’industrie de donner un sérieux coup de barre pour améliorer sa performance et, par le fait même, être en position de se mesurer à la compétition.

- Volet replantation*
- Programme d’une durée de 5 ans à compter du 1^{er} avril 2017;
 - Maximum de 62500 \$/entreprise sans tenir compte des déboursés par entreprise depuis juin 2015;
 - 1 hectare arraché pour 1 hectare replanté;
 - Prévoir 6 ans pour pouvoir arracher et replanter;
 - Montant de base : 2500 \$/ha;
 - En plus un montant à l’arbre : 4 \$/arbre;
 - Maximum : 12500 \$/hectare;
 - Minimum de 450 arbres/hectare;
 - Récupérer le reste des budgets pour financer les autres opérations du verger comme la mécanisation, l’irrigation et l’automatisation;
 - S’assurer que les nouvelles variétés prometteuses soient validées dans le réseau RECUPOM.

Volet arrachage

- Maintien du volet en place présentement avec les mêmes paramètres.

Appui au Réseau d’essais de cultivars et porte-greffes de pommiers

- Maintien du volet en place présentement avec les mêmes paramètres.

Réponse du MAPAQ

Le 23 août 2018, les PPQ recevaient une lettre de M^{me} Hélène Doddridge, sous-ministre adjointe au développement régional et au développement durable, dans laquelle elle mentionnait des améliorations au programme :

- Le programme permet de replanter à une densité de 450 arbres par hectare;
- Le gouvernement va accepter les pièces justificatives déposées après le 31 mars 2021 pour la replantation de superficies ayant fait l’objet d’arrachage précédemment. Toutefois, la demande de replantation devra être formulée avant la fin du programme;
- Le MAPAQ n'est pas d'accord avec la demande d'un hectare arraché pour un hectare replanté sans égard au cultivar utilisé. Cependant, la liste des cultivars, déterminée en collaboration avec les PPQ, pourrait être bonifiée permettant ainsi de qualifier un plus grand nombre de cultivars admissibles à la replantation au ratio d’un pour un avec l’arrachage;
- Il n’est pas possible actuellement de rehausser le

montant maximum d’aide financière de 62 500 \$ par entreprise sans tenir compte des déboursés par entreprise depuis juin 2015. Déjà, le maximum est passé de 30 000 à 50 000 \$ avec la version actuelle du programme;

- La proposition de bonification de l’aide à la replantation à 2 500 \$/hectare plus 4 \$/arbre et le rehaussement du plafond d’aide à 12 500 \$/hectare, en cours de programme, amènerait une forme d’iniquité pour les bénéficiaires. Le MAPAQ pourrait considérer cette demande lors de la prochaine mouture du programme.

Le Programme de modernisation des vergers de pommiers peut être amélioré afin de véritablement favoriser la productivité et la rentabilité des entreprises pomicoles québécoises. M^{me} Hélène Doddridge nous avisait que nous serions consultés à l’automne 2018 pour échanger sur les irritants administratifs et sur les ajouts des mesures d’adaptation permettant d’accélérer l’innovation et la mécanisation des entreprises. Nous devons contacter le successeur de M^{me} Doddridge suite à son départ à la retraite.

Les statistiques du Programme provenant du MAPAQ pour l’année financière finissant le 31 mars 2018 sont détaillées dans le tableau 7.

Tableau 7. Statistiques du Programme de modernisation des vergers de pommiers au Québec

Année	Arrachage			Replantation			Montant versé (\$)	Réseau d'essai de cultivars
	Nombre de projets	Superficies (ha)	Montant versé (\$)	Nombre de projets	Superficies (ha)	Montant versé (\$)		
2011-2012	5	4,08	6 531 \$	49	93,41	395 023 \$	401 555 \$	20 000 \$
2012-2013	57	85,04	136 067 \$	86	113,97	509 612 \$	645 679 \$	20 000 \$
2013-2014	48	79,99	127 985 \$	83	97,55	524 236 \$	652 221 \$	20 000 \$
2014-2015	35	35,48	56 766 \$	67	79,92	420 746 \$	477 511 \$	20 000 \$
2015-2016	49	88,63	141 808 \$	9	5,28	43 102 \$	184 910 \$	20 000 \$
2016-2017	78	130,73	167 439 \$	34	123,79	203 111 \$	370 550 \$	20 000 \$
2017-2018	51	94,09	140 284 \$	47	139,13	258 689 \$	398 973 \$	20 000 \$
Total *	323	518,04	776 879 \$	428	591,13	2 726 110 \$	3 502 989 \$	200 000 \$

* Le total inclut les projets pour les années récolte 2007-2008 à 2017-2018.

Source : MAPAQ

PROTECTION DE LA SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

Formation itinérante sur la prévention de l'exposition aux pesticides

Les PPQ ont collaboré à la mise en place d'une formation itinérante qui s'adresse à tous les producteurs agricoles et qui vise la prévention de l'exposition aux pesticides. Cette formation, intitulée : Protégez vos cultures, protégez votre santé, aborde les sujets suivants :

- Risques pour la santé;
- Cadre légal;
- Approche préventive;
- Protection individuelle: hygiène et équipements;
- Mesures d'urgence.

Cette formation est donnée dans de nombreux évènements destinés aux producteurs agricoles dans différentes régions du Québec.

La formation, la vidéo explicative sur les équipements de protections individuelles et d'autres documents faisant partie du coffre à outils sont disponibles sur Agri-Réseau.



PROTÉGEZ VOS CULTURES PROTÉGEZ VOTRE SANTÉ

CONFÉRENCE ET KIOSQUE



Réévaluation des pesticides

Tel que mentionné dans la section *Implication au niveau canadien*, les décisions finales des réévaluations de plusieurs pesticides seront problématiques pour les producteurs agricoles. Les dernières décisions ou projets de décisions de l'ARLA sont énumérées dans le tableau 8.

Tableau 8. Décisions de réévaluation de l'ARLA

DÉCISIONS FINALES PROBLÉMATIQUES			
	Nom commercial	Décision	Dernière utilisation ou date du changement
<i>Matières actives</i>			
<i>Fongicides</i>			
Captane	Captan	Restrictions	Mai 2020
Métiram	Polyram	Abandon complet	Juin 2021
<i>PROJETS DE DÉCISIONS FINALES POTENTIELLEMENT PROBLÉMATIQUES</i>			
<i>Matières actives</i>			
<i>Insecticides</i>			
Cyperméthrine	Ripcord	Restrictions	Septembre 2018
Imidaclopride	Admire, Alias, Grapple	Abandon complet	Décembre 2018
Clothianidine	Cluch	Retrait progressif des vergers	Mars 2019
Thiaméthoxame	Cruiser, Actara	Retrait progressif des vergers	Mars 2019
Lambda-cyhalothrine	Matador, Silencer	Abandon complet	Mars 2019
Phosmet	Imidan	Abandon complet	Décembre 2018
Permethrine	Ambush, Pounce, Perm-Up	Restrictions	Juin 2019
<i>Régulateurs de croissance</i>			
Ethephon	Ethrel	Abandon sur les pommiers quand les fruits sont présents	Avril 2018

Sources: ARLA, CCH, APMQ

Projet d'évaluation des nouveaux vêtements de protection individuelle ISO 27 065

Les PPQ, en collaboration avec l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail (IRSST), travaillent depuis plusieurs années à la prévention des risques liés aux pesticides et à une meilleure protection individuelle. La première phase du projet était d'évaluer de nouveaux vêtements de protections individuelles qui répondent à la norme ISO 27 065. Cette norme permet de s'assurer que les vêtements de protection utilisés protègent les opérateurs appliquant des pesticides liquides. Les nouveaux vêtements ont été testés auprès de dix

producteurs de pommes au cours de l'été 2018. Le vêtement ayant été le plus apprécié sera testé auprès de 15 producteurs au cours des deux prochaines saisons. La suite du projet permettra de mesurer l'efficacité, la durabilité et le maintien de la certification après utilisation. Le but étant d'identifier un vêtement satisfaisant le plus grand nombre de producteurs.



LA PRODUCTION FRUITIÈRE INTÉGRÉE

Un dépliant a été conçu par les PPQ en collaboration avec l'IRDA. Cet outil permet aux producteurs pratiquant la production fruitière intégrée (PFI) d'en faire la promotion et la vulgarisation auprès des consommateurs.

Le dépliant fait partie du matériel promotionnel disponible et peut être commandé au prix coûtant. Une affiche de grand format sera réalisée dans la prochaine année et pourra elle aussi être commandée. À suivre dans les bulletins aux pomiculteurs.

Les PPQ encouragent fortement les producteurs qui adoptent cette approche à faire la promotion de celle-ci puisqu'elle répond aux attentes et besoins des consommateurs.



SALUBRITÉ À LA FERME

Le Programme CanadaGAP est un programme de salubrité des aliments conçu à l'intention des producteurs, des emballeurs et des entrepositaires de fruits et de légumes. Il vise à aider la mise en œuvre des procédures de salubrité alimentaire efficaces au sein d'exploitations de produits frais. Les guides du programme sont fondés sur une analyse des risques rigoureuse selon les sept principes HACCP (Analyse des risques et maîtrise de contrôles critiques), reconnus à l'échelle internationale.

Les taux de participation sont stables depuis 2016. Bien que les adhésions au programme continuent d'augmenter, cette hausse est contrebalancée par un nombre considérable de

départs à la retraite et de ventes de fermes agricoles. La Colombie-Britannique demeure la province qui compte la proportion la plus élevée d'adhérents, soit 38 % de toutes les entreprises certifiées CanadaGAP.

Les adhésions à l'option D pour les activités de remballage, de commerce en gros et de courtage continuent d'augmenter, en hausse de 13 % par rapport à l'an dernier. La certification de groupes représente 21 % de toutes les adhésions, tandis que 25 % de toutes les fermes certifiées par CanadaGAP sont inscrites au cycle d'audit de quatre ans.

Statistiques du programme CanadaGAP



3156

Nombre de producteurs participant au programme CanadaGAP au Canada et aux États-Unis.



25 %

(863 participations)

Pourcentage de participation au programme du groupe de cultures Fruits de vergers et vignobles au Canada. Pourcentage le plus élevé.



608

Nombre de producteurs participant au programme CanadaGAP au Québec.



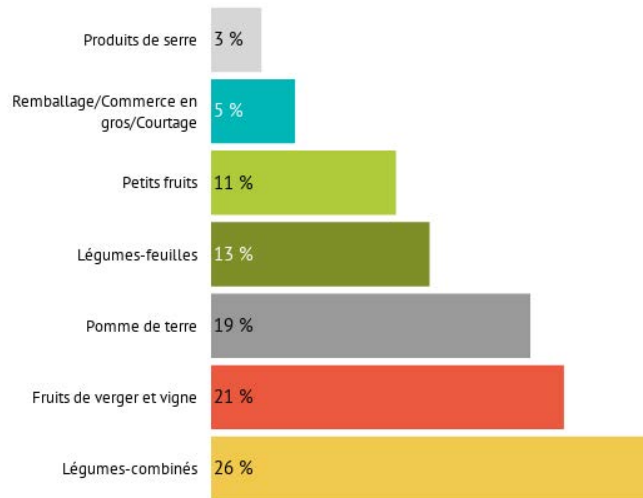
21 %

(129 participations)

Pourcentage de participation au programme du groupe de cultures Fruits de vergers et vigne

Source: CanadaGAP

Graphique 22. Proportion de participants selon le groupe de cultures au Québec



Soucieux de contribuer à la revitalisation du secteur de la production par une amélioration de la productivité des entreprises pomicoles, les PPQ ont poursuivi leur implication au niveau de la recherche et du transfert technologique. Pour l’année financière 2017-2018, les PPQ ont investi près de 39 750 \$²⁰.

Optimisation des technologies d’entreposage pour améliorer l’efficacité, réduire la consommation énergétique et accroître la disponibilité des pommes canadiennes pour les marchés intérieurs et extérieurs (Jennifer DeEll)

Collaboration : Ministère de l’Ontario, CCH, PPQ, OAG, BCFGA.

Objectifs :

- Élaborer des méthodes de prévention des lésions aux pommes causées par le CO₂ en atmosphère contrôlée, sans utiliser la diphénylamine (DPA);
- Déterminer la quantité de résidus de DPA dans les installations d’entreposage;
- Optimiser les différents types d’entreposage pour les variétés Honeycrisp et Gala;
- Déterminer les effets de la rapidité de refroidissement sur la qualité des pommes après l’entreposage.

Appui financier : AAC

Détection accélérée des virus

Collaboration : Vineland Research and Innovation Centre (VRIC)

Objectif:

- Afin d’accélérer le processus de détection des virus dans les arbres fruitiers, une nouvelle technologie développée par l’ACIA permet d’utiliser la nouvelle génération de séquençage de l’ADN pour déterminer rapidement si une plante a une infection virale dommageable. Afin de pouvoir utiliser cette technologie par le secteur privé, l’ACIA travaille en partenariat avec le VRIC pour assurer des vérifications parallèles et indépendantes de cette technologie.

Amélioration de la gestion de l’entreposage des fruits de vergers à l’aide de prévisions sur la qualité des fruits basées sur les conditions climatiques lors de la récolte (Gaétan Bourgeois)

Collaboration : AAC, CCH, PPQ, OAG, BCFGA, Lassonde, Les Vergers Leahy.

Objectifs :

- Faire l’inventaire des données disponibles en provenance de l’industrie ou de projets antérieurs sur la qualité des pommes à la récolte (fermeté, contenu en solides solubles, index d’amidon) et les désordres physiologiques après la récolte des principaux cultivars;
- Obtenir des données supplémentaires sur la qualité des pommes et les désordres physiologiques des principaux cultivars;
- Évaluer des modèles bioclimatiques existants sur la qualité des pommes et les désordres physiologiques lors de l’entreposage et développer ou mettre à jour d’autres modèles;
- Intégrer des modèles bioclimatiques dans un système informatique basé sur les conditions climatiques afin de fournir de l’information à jour et d’obtenir rapidement les commentaires de l’industrie.

Appui financier : AAC

Évaluation des équipements de protection individuelle

Collaboration : IRSST, PPQ

Objectif :

- Tester et rendre disponibles des vêtements de protection qui répondent à la norme ISO 27 065.

Appuis financiers : UPA, Centre agricole Bienvenue

Entente de contribution à l’IRDA pour les projets de recherche en PFI en pomiculture

Collaboration : IRDA, PPQ.

Objectif:

- Soutenir des activités de recherche, développement et transfert en production fruitière intégrée au verger expérimental de St-Bruno.

Référence : irda.qc.ca

Performance de la Honeycrisp avec les nouveaux porte-greffes (John Cline)

Collaboration : Université de Guelph, CCH, PPQ, OAG, BCFGA.

Objectifs :

- Mesurer la précocité et la performance de nouveaux porte-greffes et les comparer aux standards de l’industrie;
- Déterminer les effets du porte-greffe sur les désordres reliés au déficit en calcium, la physiologie de l’arbre et le potentiel de conservation du fruit;
- Évaluer la productivité des porte-greffes plus vigoureux en portant une attention particulière à la compatibilité avec le greffon.

Référence : producteursdepommesduquebec.ca

Appui financier : AAC

Réseau d’essais de cultivars et porte-greffes de pommiers (RECUPOM)

Collaboration : PPQ, MAPAQ, AAC, conseillers, SVC, CRAAQ

Objectif :

- Vérifier l’adaptation à notre climat de nouveaux cultivars et porte-greffes de pommiers réputés prometteurs localement ou à l’étranger.

Appuis financiers : MAPAQ, AAC

Nouveaux biopesticides pour les maladies post-récoltes des fruits à pépins (Louise Nelson)

Collaboration : Université de la Colombie-Britannique, CCH, PPQ, OAG, BCFGA.

Objectifs :

- Déterminer l’efficacité des bactéries antagonistes dans des conditions d’entreposage variées et avec plusieurs variétés de fruits ;
- Déterminer les concentrations optimales d’antagonistes et le moment idéal pour les appliquer ;
- Déterminer les effets des antagonistes sur la qualité des fruits ;
- Déterminer le rendement des antagonistes utilisés seuls ou avec d’autres agents chimiques ;
- Déterminer l’aptitude des antagonistes pour un développement commercial.

Référence : hortcouncil.ca

Appui financier : AAC

Formation itinérante : Protégez vos cultures, protégez votre santé

Collaboration: AGRICarières, PPQ, UPA, FQPFLT, APFFQ, APMQ, MAPAQ

Objectif: Vise la prévention de l’exposition aux pesticides.

Référence : agrireseau.net

Appui financier : MAPAQ



20. Cette somme inclut l’argent payé aux organismes de recherche pour la réalisation des projets et contient de plus, le temps et les frais financiers des ressources humaines et des administrateurs des PPQ impliqués dans le RECUPOM.

Main d'œuvre étrangère

Lors de l'assemblée générale annuelle des PPQ tenue le 26 janvier 2017, une résolution sur l'application du programme des travailleurs étrangers temporaires (TET)- volet agricole fut adoptée unanimement.

Cette résolution a été acheminée à monsieur Ahmed D. Hussen, ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté Canada le 30 mai 2017. Les PPQ ont demandé à ce ministère de mettre en application immédiatement les recommandations du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées sur les TET, afin de faciliter la venue des TET et éviter les délais connus depuis les trois dernières années. Voici quelques-unes des demandes concrètes des Producteurs de pommes du Québec :

- Qu'Employi et Développement social Canada examine le processus de demande d'étude d'impact sur le marché du travail, en vue d'augmenter la vitesse et l'efficacité par un allègement administratif;

- Qu'Employi et Développement social Canada mette sur pied un programme « employeur de confiance », de façon à réduire les délais de traitement des études d'impact sur le marché du travail pour les employeurs ayant fait preuve de fiabilité dans leur utilisation du PTET par un allègement administratif;

- Qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada intervienne immédiatement pour mettre fin à l'obligation d'obtenir un permis de travail associé à un employeur donné, et qu'il prenne les mesures nécessaires afin de s'assurer que la main-d'œuvre étrangère soit utilisée dans le cadre des dispositions existantes du processus d'études d'impact sur le marché du travail, incluant les restrictions en termes de secteurs d'activités et de régions géographiques.

Une réponse a été reçue le 28 juin 2018. Celle-ci mentionne

MAIN D'ŒUVRE

qu'Employi et Développement Social Canada (EDSC) effectue actuellement un examen du secteur de l'agriculture primaire. Il prévoit qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) sera informé des recommandations et conclusions de cet examen. Les groupes horticoles et l'UPA ont présenté leurs observations qui sont similaires à celles de la résolution actualisée lors de la consultation du fédéral sur les TET à Montréal.

Avant 2015, les travailleurs étrangers temporaires arrivaient au Canada avec les permis nécessaires pour se rendre chez les employeurs qui les attendaient à tour de rôle au cours de la saison. Ce n'est plus le cas aujourd'hui et cela empêche les TET de facilement et rapidement changer d'employeur et ainsi s'assurer que les travaux horticoles et les récoltes soient effectués en temps opportun. Dans le cas où une avarie climatique sévit et que les récoltes sont réduites, les TET n'ont pas en main les permis pour aller chez l'employeur suivant et ainsi travailler où il serait nécessaire. Un allègement administratif est souhaitable afin de régler ce problème rapidement.

Étude des impacts d'une hausse du salaire minimum

Suite à l'étude des impacts d'une hausse du salaire minimum sur le secteur agricole²¹ et tout particulièrement les secteurs horticole et pomicole, il a été constaté que les secteurs des pommes, du maraîchage, des fraises-framboises et des concombres de transformation ne peuvent transférer une telle hausse de coût vers le marché et le consommateur étant donné que les prix du marché sont largement dictés par la compétition étrangère, qui n'a pas à gérer de telles hausses de coût de production. Cette augmentation aura un impact négatif sur la compétitivité de ces secteurs. Selon une analyse effectuée par le CECPA suite à l'étude du coût de production pomicole, si le salaire minimum augmente à 15 \$/heure, ceci

représentera pour une ferme spécialisée un déboursé en salaire de plus de 1,22 \$/minot vendu ou 45 000 \$ par année²². Un tel montant sera irrécupérable par la vente du produit. Le gouvernement devrait mettre en place des mesures d'atténuation pour compenser une hausse supérieure à l'inflation pour que les entreprises demeurent compétitives. De telles mesures pourraient s'articuler comme suit.

À court terme, instaurer des mesures permettant de compenser les coûts associés aux hausses substantielles du salaire minimum.

- S'assurer que le secteur pomicole puisse adhérer à un programme semblable à AGRI-Québec pour les coûts supplémentaires de main-d'œuvre.

- Accorder un crédit d'impôt remboursable pour atténuer les coûts associés à la hausse du salaire minimum pour compenser la perte de compétitivité du secteur.

À moyen terme, un soutien à l'adaptation technologique.

- Des mesures d'adaptation qui permettent d'accélérer l'innovation et la mécanisation des entreprises afin d'accroître de façon durable l'efficacité et la compétitivité des entreprises.

Nous demandons au gouvernement de travailler avec les représentants du secteur afin de trouver des solutions viables à long terme pour les entreprises horticoles.

ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION

Union des producteurs agricoles

Activité protocolaire –portes ouvertes sur les fermes
Cohabitation faune
Colloque annuel UPA – Protégez vos cultures, protégez votre santé
Comité consultatif de l'immeuble
Comité de coordination sur l'ASRA
Congrès UPA
Conseil général
Groupe de réflexion sur les circuits courts
Groupe de travail des affiliés en production végétale
Journée de la rentrée
Journée des responsables en communication
Journée provinciale du Fonds de défense professionnelle
Journée provinciale sur les fermes de petites tailles
Rencontre des économistes – ASRA
Sous-comité techniques Contributions UPA
Table de travail sur la sécurité du revenu et les outils financiers
Table de travail sur le développement de la production biologique
Table de travail sur le transfert de ferme et l'établissement
Table de travail sur les contributions des groupes spécialisés
Table des présidents et directeurs des fédérations spécialisées
Table horticole

Recherche et développement

Comité de la stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture (MAPAQ)
Comité de suivi – IRSST – EPI
Comité de travail sur la formation itinérante
Comité PFI (IRDA/PPQ)
Comité pomiculture du CRAAQ
Groupe d'experts en protection du pommier
Journée pomicole de St-Rémi
Journées annuelles sur la recherche et l'innovation technologique de l'IRDA
National Promotion & Research Agency
Réseau-pommier
Vitrine de régie à moindre risque dans la pomme

Rencontres diverses

Apple Crop Outlook- Chicago
Assemblée générale annuelle de Gestion Qualiterra
Assemblée générale annuelle de l'APFFQ (Association des producteurs de fraises et framboises du Québec)
Assemblée générale annuelle de l'IRDA (Institut de recherche & développement en agroenvironnement)
Assemblée générale annuelle des Producteurs de cidre du Québec
Mondial du cidre
Assemblée générale annuelle du CCH (Conseil canadien de l'horticulture)
Assemblée générale annuelle du CRAAQ (Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec)
Assemblée générale annuelle et assemblée spéciale de l'AQDFL (Association québécoise de la distribution des fruits et légumes)
Assemblées générales annuelles des syndicats régionaux
Colloque annuel AGRICarières
Comité pomme CCH
Concours HRI (Hôtel, restaurant, institution)
Congrès de l'AQDFL
Intelligence des marchés
Journée Mousse la pomme
Les Perspectives 2018
Moisson d'automne (Colline parlementaire)
Rencontre avec le CECPA et La Financière agricole du Québec
Rencontre partenaires J'aime – AQDFL
Sommet de l'agriculture
Tournoi de golf de l'AEPQ (Association des emballeurs de pommes du Québec)

INFORMATION ET COMMUNICATION

Les PPQ utilisent plusieurs moyens pour que les membres et les intervenants du secteur pomicole soient informés des prix pour la pomme à l'état frais et transformée, des données d'entreposage, des agents autorisés, des actions de la campagne de promotion de Pommes Qualité Québec, de la Convention de mise en marché et autres modifications relatives à la mise en marché.

Tous les documents envoyés par courriel sont disponibles sur le site des PPQ (producteursdepommesduquebec.ca).

Année de commercialisation 2017-2018

Bulletin aux pomiculteurs : 11

Bulletin express: 5

Communiqués : 19

Bulletin Info-Marchés : 45

Site Internet producteurs

Graphique 23. Nombre de visites et de visiteurs uniques



Promotion des Producteurs de pommes du Québec

Les PPQ ont mis les publicités suivantes pour faire la promotion de l'organisation et de la profession:

- 1 publicité ¼ page dans la Terre de chez nous – cahier Louis-Hébert de décembre 2017.
- 1 publicité 1/3 page dans la Terre de chez nous – cahier fruits et légumes de juin 2018.
- 1 publicité sur le site Internet d'Agri-Réseau.

21. Étude réalisée par Forest Lavoie Conseil pour le comité sectoriel de la main-d'œuvre de la production agricole et l'UPA.

22. Analyse complémentaire Impact d'une évolution du salaire minimum sur le coût de production pomicole CECPA

SUIVI DES RÉSOLUTIONS

AGA2018.01

MODERNISATION DES VERGERS

- Faire pression auprès du gouvernement du Québec afin de publiciser davantage le Programme pour inciter les producteurs à l'utiliser davantage;
- Permettre une modification aux critères d'éligibilité, selon les propositions suivantes soit :

Volet replantation

- Programme d'une durée de 5 ans à compter du 1^{er} avril 2017;
- Maximum de 62500 \$/entreprise sans tenir compte des déboursés par entreprise depuis juin 2015;
- 1 hectare arraché pour 1 hectare replanté;
- Prévoir 6 ans pour pouvoir arracher et replanter;
- Montant de base : 2500 \$/ha;
- En plus un montant à l'arbre : 4 \$/arbre;
- Maximum : 12500 \$/hectare;
- Minimum de 450 arbres/hectare;
- Récupérer le reste des budgets pour financer les autres opérations du verger comme la mécanisation, l'irrigation et l'automatisation;
- S'assurer que les nouvelles variétés prometteuses soient validées dans le réseau RÉCUPOM;
- Supprimer l'obligation de faire un diagnostic d'entreprises pour bénéficier du programme;
- Ne pas exclure de variété dans le programme.

Volet arrachage

- Maintien du volet en place présentement avec les mêmes paramètres.

Appui au réseau d'essai de cultivars

- Maintien du volet en place présentement avec les mêmes paramètres.

Suivi : tel que décrit dans le rapport à la page 30.

AGA2018.02

CONTRER LES IMPACTS DE LA HAUSSE DU SALAIRE MINIMUM

- De faire toutes les représentations nécessaires pour que, dans un contexte de hausse significative du salaire minimum au Québec :
 - Le gouvernement travaille avec les représentants du secteur afin de trouver des solutions viables à long terme pour les entreprises agricoles, et ce, avant la prochaine hausse de 0,50 \$ le 1^{er} mai 2018;
 - Le gouvernement abandonne l'idée d'une hausse supérieure à l'inflation si aucune solution n'est mise de l'avant ou qu'aucune contribution gouvernementale équivalente n'est allouée;
 - Les partis politiques s'engagent à mettre en place des solutions viables pour le secteur agricole dans le cadre de la prochaine campagne électorale.

Suivi : tel que décrit dans le rapport d'activité à la page 36.

AGA2018.03

AMÉLIORATION DE L'ASSURANCE RÉCOLTE DE LA POMME / PLAN B

Faire pression à La Financière agricole du Québec (FADQ) afin :

- Qu'elle modernise et mette à jour le programme de l'assurance récolte;
- Qu'elle offre aux producteurs un choix plus vaste de taux d'assurance en fonction des recommandations du Programme de modernisation des vergers de pommiers au Québec tels que les demandes des PPQ :
 - Présentement, les prix unitaires sont basés sur des frais engagés. Tout en maintenant cette option, la FADQ devrait offrir une autre option basée sur la valeur du produit.
 - Amélioration de la méthodologie utilisée dans l'établissement du rendement par unité-arbre.
 - En plus d'offrir l'abandon avec l'option de garantie 80 %, offrir aux producteurs l'abandon avec les options 60 % et 70 %.
 - Offrir l'option multisites afin de permettre aux producteurs d'assurer des parcelles distinctes lorsque celles-ci ne sont pas contigües.
 - Offrir l'admissibilité aux travaux urgents (brûlure bactérienne) pour les options inférieures à 80 %.

Suivi :

Les représentants des PPQ ont présenté les demandes des producteurs de pommes lors d'une rencontre avec La Financière agricole du Québec le 28 mars 2018. Les pistes de bonification ont été présentées et analysées par le Groupe de travail sur l'évaluation et l'adaptation de l'assurance récolte, formé à la demande du ministre de l'Agriculture. Des représentants de l'UPA et différents groupes sont présents sur ce comité. Le Groupe de travail doit déposer des pistes de bonification de l'assurance récolte incluant un échéancier au ministre de l'Agriculture. C'est un dossier à suivre.

AGA2018.04

ARRIMAGES CUMULÉS

D'intervenir auprès de la FADQ pour :

- Qu'elle joue son rôle de leadership pour établir un programme de gestion de risque financier pour les producteurs de pommes dans le but de soutenir l'investissement, de faciliter le transfert générationnel ainsi que la santé à long terme de la production pomicole;

Et auprès du ministre de l'Agriculture pour :

- Qu'il modifie les arrimages cumulés afin qu'ils soient considérés pendant une période d'un an seulement.

Suivi :

Les Producteurs de pommes du Québec ont discuté de la problématique des arrimages cumulés lors de la rencontre du 9 mai 2018 avec des représentants du cabinet du ministre Lessard. La question a aussi été abordée lors de la rencontre du 28 juin 2018 avec des représentants de la FADQ. Une lettre du comité de coordination ASRA de l'UPA, composé de tous les secteurs couverts par l'ASRA a été transmise à la FADQ le 26 octobre 2018. Celle-ci demande de limiter les sommes représentant les arrimages cumulés à celles relatives aux trois années antérieures. Dans la foulée de la mise en place de la franchise pour les grandes entreprises, les PPQ ont fait parvenir le 13 novembre dernier une lettre au ministre de l'Agriculture, M. Lamontagne, pour demander une rencontre et discuter des solutions afin de limiter les arrimages cumulés et de ne pas appliquer de franchise pour les grandes entreprises. Le ministre a demandé à M. Ernest Desrosiers, président directeur général de La Financière, de rencontrer les PPQ afin d'assurer une compréhension pleine et entière du dossier. La rencontre a eu lieu le 6 décembre 2018. Suite aux discussions, La Financière doit nous faire parvenir un scénario qui incorpore les fermes de grande taille par la mutualisation. De plus, puisque le conseil d'administration de La Financière avait déjà entériné les deux décisions favorables aux AGRI cumulés sur trois ans seulement, La Financière pourrait redemander au nouveau gouvernement l'application de ces décisions.

Deux scénarios sont en discussion soit :

- Poursuivre avec le programme ASRA en appliquant l'arrimage cumulé sur trois ans seulement et analyser l'impact des grandes entreprises sur le coût de production avant de prendre une décision;

- Transférer le secteur pomicole de l'ASRA au programme AGRI Québec de façon rétroactive.

Le dossier est à suivre.

AGA2018.05

PERMIS DE CONDUIRE POUR LES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS

- D’étendre la possibilité d’avoir un permis de conduire temporaire en fonction de la durée des permis de travail du travailleur étranger au Québec.

Suivi :
Une lettre a été transmise le 4 mai 2018 au ministre André Fortin du ministère des Transports, de la mobilité Durable et de l’Électrification des transports pour lui demander d’accorder la validité d’un permis tant que le travailleur étranger travaillera au Québec.

Nous avons obtenu une réponse le 21 juin de M. Denis Charland, directeur général de la Société de l’assurance automobile, nous informant que selon les dispositions législatives, les TET ne peuvent pas échanger leur permis contre un permis du Québec. Les seules personnes pouvant le faire sont : un membre d’une mission diplomatique, d’une délégation commerciale ou un employé d’une organisation internationale reconnue par le gouvernement du Québec. Mais les TET peuvent conduire un véhicule routier au Québec, sans être titulaire d’un permis délivré par la société, pendant une période de six mois consécutifs tout au plus. Par contre, notre demande sera conservée advenant des modifications réglementaires ou législatives.

AGA2018.06

PESTICIDES

Intervenir auprès du ministère de l’Environnement (MDDELCC) afin :

- D’intégrer la planification de l’utilisation des pesticides jugés plus à risque au PAEF. En plus de constituer un outil utile pour les producteurs agricoles, ce plan centraliserait la gestion environnementale de la ferme.

Suivi :
Une lettre à la ministre Isabelle Melançon a été envoyée le 5 mars 2018 pour demander d’intégrer la planification de l’utilisation des pesticides jugés plus à risque au Plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF). Aucune réponse n’a été reçue de la part du bureau du ministre. Un rappel a été envoyé le 28 novembre 2018 à la nouvelle ministre de l’Environnement, M^{me} MarieChantal Chassé. Avec l’arrivée d’un nouveau ministre, un autre suivi sera effectué dans les prochaines semaines.

AGA2018.07

OUTILS DE FORMATION POUR LE PROGRAMME CANADAGAP

Faire des démarches auprès de CanAgPlus afin :

- De mettre à la disposition des producteurs les outils de formation nécessaires traduits dans la langue appropriée pour que les entreprises puissent répondre aux exigences de la certification CanadaGAP.

Suivi :
Une lettre a été envoyée à la direction générale du Programme CanadaGAP le 5 mars 2018 afin de demander de mettre à la disposition des producteurs les outils de formation nécessaires traduits dans la langue appropriée sur le site Web de CanadaGAP. Le 11 juillet 2018, la direction de CanadaGAP a confirmé la mise à jour du site Web avec l’ajout d’outils de formation disponibles en français, anglais et espagnol.

LES SYNDICATS RÉGIONAUX SAISON 2018–2019

Laurentides	Des Frontières	Vallée Montérégienne	Est du Québec
<i>Secrétaire :</i> Marie-Claude Thibault 15, chemin de la Grande-Côte Bureau 200 St-Eustache, Québec J7P 5L3 ☎ 450 472-0440, poste 224	<i>Secrétaire :</i> Jean Dumont 3800, boul. Casavant ouest St-Hyacinthe, Québec J2S 8E3 ☎ 450 774-9154, poste 5213	<i>Secrétaire :</i> Jean Dumont 3800, boul. Casavant ouest St-Hyacinthe, Québec J2S 8E3 ☎ 450 774-9154, poste 5213	<i>Secrétaire :</i> Stéphanie Desrosiers 5185, rue Rideau Québec, Québec G2E 5S2 ☎ 418 872-0770, poste 203
Éric Rochon (P) ☎ 450 258-4989	Mario Bourdeau (P) ☎ 450 247-2413	Sébastien Morissette (P) ☎ 450 388-0442	François Turcotte (P) ☎ 418 829-3695
Alexandre Simard (VP) ☎ 450 623-0687	Richard Morin (1^{er} VP) ☎ 450 248-4436	Charles Choquette (VP) ☎ 450 531-4222	François Blouin (1^{er} VP) ☎ 418 829-2639
Jean-Marc Rochon ☎ 514 754-4907	Paul-Martin Roy (2^e VP) ☎ 450 295-2306	Yvan Duchesne ☎ 450 460-2858	Sylvain Caouette (2^e VP) ☎ 418 247-7973
Yvon Gemme ☎ 450 472-6403	Stéphanie Levasseur ☎ 450 931-0796	Alexandre Larivière ☎ 450 546-3411	Dany Hébert ☎ 418 822-1649
Marc-André Trottier ☎ 514 830-8691	Jonathan Rodrigue ☎ 450 298-5408	Vincent Giasson ☎ 514-863-4613	Laura Genest ☎ 418 831-9967
	Tim Petch ☎ 450 247-3414		
Légende : P : Président VP : Vice-président			

Cette liste a été mise à jour suite aux AGA des syndicats régionaux tenues en novembre et en décembre 2018.

NOS PARTENAIRES

Pommier d'or



Pommier d'argent



Pommier de bronze

A. Lassonde inc.

IRDA

TSL

Tremblay, Savoie, Lapierre Avocats